



HAL
open science

Le paysagiste dans le projet urbain. L'exemple de la reconversion du site de l'ancien hôtel de région à Charbonnières-les-Bains

Sophie Chevillard

► **To cite this version:**

Sophie Chevillard. Le paysagiste dans le projet urbain. L'exemple de la reconversion du site de l'ancien hôtel de région à Charbonnières-les-Bains. Sciences agricoles. 2012. dumas-00751823

HAL Id: dumas-00751823

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00751823>

Submitted on 14 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Centre d'Angers - Institut National
d'Horticulture et de Paysage**
2, rue André Le Nôtre
49045 Angers Cedex 01
02 41 22 54 54



BASE Lyon
21-23, rue d'Algérie
69001 LYON
04 81 91 60 87

Mémoire de Fin d'Etudes

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Année universitaire : 2011-2012
Spécialité : Paysage
Option : Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie

Le paysagiste dans le projet urbain

L'exemple de la reconversion du site de l'ancien hôtel de région à Charbonnières-les-Bains

Par : Sophie CHEVILLARD

Devant le jury :

Sous la présidence de : Fanny ROMAIN
Maître de stage : Bertrand VIGNAL
Enseignant référent : Claire BASHMILAH

Bon pour dépôt (version définitive)
Autorisation de diffusion du mémoire : Oui
Non

Date/...../.....

Soutenu à Angers, le 24 septembre 2012

«Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST».

«Je suis un vrai homme des villes.
J'aime l'air libre et les jardins.»

J.C.N Forestier, cité par Jean Giraudoux dans *Pleins Pouvoirs*, 1939

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée durant ce stage et pour la rédaction de ce mémoire :

Merci à Bertrand Vignal, associé de BASE, pour m'avoir accueillie au sein de son agence

Merci à l'équipe de BASE Lyon, à Dewi et aux basettes pour leurs conseils : Marie, Anais, Camille, Marjorie, Anne, et un merci particulier à Jeanne, notamment pour la relecture

Merci à Claire Bashmilah, ma référente de stage, pour son enthousiasme et pour m'avoir aiguillée dès le début

Merci au CAUE du Rhône ; à ses documentalistes et à leurs nombreux ouvrages

Merci à mes amis et ma famille pour leur soutien sans égal, merci à Dan et une pensée particulière pour Mél

Avant-Propos

BASE (Bien Aménager Son Environnement) est une équipe d'environ vingt-cinq paysagistes, designers, architectes et ingénieurs, réunis autour de trois paysagistes DPLG associés, issus de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles : Franck Poirier, Bertrand Vignal et Clément Willemin. L'agence a été fondée en 2000 à Paris, et compte en plus aujourd'hui une agence à Bordeaux (créée en 2012) et une à Lyon (créée en 2008).

BASE fonde sa réflexion sur une analyse croisée entre des problématiques urbaines (architecture / paysage) et esthétiques (art des jardins / art contemporain).

La mise en œuvre des projets repose sur le statut et la nature des espaces, une approche fine des milieux, et la prise en compte du caractère évolutif et insaisissable de la ville et du territoire.

Best of BASE :

- parcs urbains : parc des Prés de Lyon à la Chapelle St-Luc, parc Blandan à Lyon (figure 1)
- parcs touristiques : EANA terre des possibles à l'Abbaye du Valasse
- aires de jeux pour enfants : Aire de jeux du parc de Belleville à Paris (figure2)
- espaces publics : Cité du design à Saint-Étienne, Faubourg des modes à Lille-Sud, Chemin Nature pour les rives de Saône à Lyon (figure 3)
- urbanisme : ZAC de l'Horloge à Romainville, Dijon Grand Sud



Figure 1 : Parc Blandan à Lyon.

Source : BASE, 2011



Figure 2 : Aire de jeux à Belleville.

Source : BASE, 2008



Figure 3 : Chemin Nature pour les rives de Saône à Lyon.

Source : BASE, 2011

Table des matières

Introduction.....	1
I. Le paysagiste, acteur de la fabrique de l'urbain.....	2
I-1 Vers une définition du paysagiste.....	2
I-2 Evolution des préoccupations urbaines et intervention croissante du paysagiste.....	4
I-2-1 Préoccupations urbaines et naissance de la notion de projet urbain.....	4
I-2-2 L'évolution du rôle du paysagiste depuis le XXème siècle.....	4
I-2-3 Penser la ville autrement, par le paysage.....	7
I-3 Le paysagiste en amont des projets.....	8
I-4 Le triptyque Architectes-Urbanistes-Paysagistes	9
II. Le paysagiste, partenaire de la reconversion de l'hôtel de région Rhône-Alpes.....	11
II-1 Le paysagiste, associé à l'équipe et à la demande	11
II-2 Un début de projet marqué par le contexte paysager.....	13
II-2-1 Un paysage patrimonial.....	13
II-2-2 Un site paysage complet.....	16
II-3 Un urbanisme guidé par quelques points paysagers au préalable.....	17
II-4 Un projet d'aménagement offrant une large place au projet paysager.....	21
II-4-1 Un bâti diversifié.....	22
II-4-2 La résurgence de sols fertiles.....	23
II-4-3 Trois entités distinctes, connectées et partagées.....	24
II-5 Des perspectives de projet intéressantes.....	28
III. Le paysagiste, créateur de lien.....	29
III-1 ... avec le site et le territoire.....	29
III-1-1 Un site ancré dans son territoire.....	29
III-1-2 Le site comme 'palimpseste'	31
III-2 ... avec le milieu naturel.....	32
III-3 ... avec les usagers.....	35
III-3-1 Le végétal, créateur de lien social?.....	36
III-3-2 L'implication des habitants.....	37
III-3-3 Changer les regards sur les usages.....	38
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	40
Annexes.....	41

Liste des sigles et glossaire

PLU : Plan local d'Urbanisme
EBC : Espace Boisé Classé
BASE : Bien Aménager son Environnement
FFP : Fédération Française du Paysage
AMO : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage
RN : Route Nationale
SERL : Société d'équipement du Rhône et de Lyon
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
ENL : Engagement National pour le Logement
SCOT : Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale
PLH : Programme Local de l'Habitat
ARS : Agence Régionale de Santé
HQE : Haute Qualité Environnementale
SCHOB : Surface Hors Oeuvre Brute

opérateur : cette appellation définit l'ensemble de l'équipe qui candidate, également dénommée « candidat »

investisseur : un ou plusieurs prestataires qui apportent le financement de la totalité de l'opération

promoteur : une société de montage de projets immobiliers

concepteur : une équipe de conception (architecte, urbaniste, architecte du patrimoine, prestataire compétent en démarche HQE, paysagiste, bureaux d'études, éclairagiste, autres...)

maître d'ouvrage délégué ou conducteur d'opération : une société qui assure la conduite opérationnelle de l'opération.

INTRODUCTION

L'intérêt pour le paysage en ville et dans les projets d'aménagement en général a beaucoup évolué au siècle dernier. Les missions du paysagiste ont donc elles aussi beaucoup changées, jusqu'à faire du paysagiste l'un des concepteurs majeurs de la ville, et cela dès l'amont des projets. Les paysagistes sont en effet désormais impliqués dans l'urbanisme de la ville, à l'image des paysagistes récompensés par le grand prix de l'urbanisme : Alexandre Chemetoff en 2000, Michel Corajoud en 2003 et plus récemment Michel Desvigne en 2011.

Il s'agit donc d'identifier comment se traduit dans les projets cette évolution de la place du paysagiste : quel enrichissement apporte-t-il au projet urbain à travers les spécificités de son métier ?

Nous verrons donc dans une première partie que le paysagiste a eu ces dernières années une place grandissante dans le projet urbain. Nous identifierons qui il est et l'évolution de sa place dans la fabrication de la ville par rapport à l'évolution de celle-ci.

Puis nous verrons l'apport du paysagiste dans le projet de reconversion du site de l'ancien hôtel de ville de la région Rhône-Alpes à Charbonnières-les-Bains : le projet illustre l'implication importante et en amont du paysagiste dans un projet urbain conséquent.

Enfin, à partir de l'analyse de l'exemple traité et des apports bibliographiques, nous mettrons en perspective les éléments de réponses apportés par le paysagiste afin de comprendre quel enrichissement il apporte au projet urbain. Nous verrons à travers cette analyse les spécificités qu'il amène au projet urbain, à travers les valeurs qui l'animent.

I. LE PAYSAGISTE, ACTEUR DE LA FABRIQUE DE L'URBAIN

I-1 Vers une définition du paysagiste

Le travail du paysagiste a pour objet le paysage.

Mais si le paysagiste a pour objet le paysage, il n'est pas le seul. D'autres professions s'y intéressent. Ainsi, le paysagiste est un professionnel du paysage mais il existe des professionnels du paysage qui ne sont pas paysagistes. En effet, Donadieu [1] distingue trois sous-groupes des professionnels du paysage : les paysagistes, les scientifiques qui s'attachent à analyser les règles sociales et juridiques et les pratiques paysagistes utilisant la notion de paysage comme outil de l'aménagement de l'espace, et les spécialistes des sciences fondamentales.

Par ailleurs, le terme lui-même de paysage recouvre de nombreuses définitions, dont celle entre autres de la convention européenne du paysage (2000), selon laquelle le paysage est une « partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». On trouve sous ce mot divers types de métiers ; à travers le titre de paysagiste sont regroupés à la fois les métiers liés à la réalisation et ceux de la conception.

Toutefois, la figure du paysagiste est indissociable de celle du jardinier. L'art des parcs et des jardins, ainsi que la connaissance du vivant, constituent en effet le fond de plan culturel commun à tous les paysagistes (Donadieu, 2009).

Nous nous intéressons ici au paysagiste concepteur.

Donadieu [1] « définit que « le concepteur, qui est formé empiriquement pour reconnaître les potentialités paysagères d'aménagement d'un site ou d'un territoire dans le cadre d'un projet de paysage, cherche à montrer (à rendre perceptible) ce qui n'est pas ordinairement perçu et qui, à son avis, mérite de l'être. Son expertise est hybride, à la fois subjective (il fait appel à ses sens propres) et objective (il nomme et désigne des formes matérielles) ».

Pour la Fédération Française du Paysage [2], « le paysagiste concepteur est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. Complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre - écologue, ingénieur en paysage, architecte, urbaniste - partageant des savoir-faire avec l'un ou l'autre, le paysagiste concepteur ne se confond pour autant avec aucun de ces métiers. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant. ».

Bien qu'une définition du 'paysagiste concepteur' reste difficile à approcher du fait d'une interdisciplinarité et que le titre de paysagiste ne soit pas protégé, on peut dire que ces définitions mettent en évidence des points essentiels :

- à l'image du paysage, domaine interdisciplinaire, le travail du paysagiste se trouve à la rencontre des préoccupations d'aménagement de l'espace, et des domaines tels que l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, la géographie
- les différentes échelles des aménagements
- des compétences qui reposent à la fois sur des connaissances techniques mais également sur une certaine sensibilité
- il est un maître d'oeuvre, soit «la personne qui a vocation, pour le compte du Maître d'Ouvrage de concevoir un ouvrage en respectant les objectifs et les contraintes acceptés par ce dernier, d'en coordonner la réalisation et d'en proposer la réception au maître d'ouvrage»[3], qui vient en complément d'autres professions
- le travail sur le vivant, le propre du paysagiste, implique de prendre en compte dans le projet la notion de temps
- le paysagiste reconnaît les potentialités d'un site par la pratique du projet de paysage

Ce dernier point, le projet de paysage, est indissociable de l'image du paysagiste, et constitue la base de la pratique du paysagiste concepteur. Il semble donc nécessaire de le développer :

Pour Donadieu [1], le paysagiste «dispose d'un outil (le projet de paysage) pour atteindre les valeurs que les sociétés humaines souhaitent conférer à l'espace (le paysage)». Selon lui, le projet de paysage repose sur deux bases, d'abord la commande d'un client (le maître d'ouvrage) qui désigne le site ou le territoire concerné, et ensuite le programme du projet qui inventorie et précise les fonctions et usages que doit permettre le projet ou la politique de paysage.

Michel Corajoud (1993) précise ces propos. Pour lui, "pour faire un projet de paysage, vous devez entrer dans son mouvement, dans sa dynamique. Pour anticiper, vous devez d'abord reconnaître les inscriptions antérieures du lieu, ses modes successifs d'occupation, ses inclinaisons. C'est souvent dans la mémoire des lieux que gisent des valeurs sûres à partir desquelles peut se fonder une proposition nouvelle." Le paysage est un "palimpseste".

Le projet de paysage repose ainsi sur la compréhension du site qui découle d'une longue exploration de site. Il s'agit de prendre en compte l'identité du site, que ce soit pour la révéler, l'amplifier ou la contredire. Cela constitue un élément primordial pour tout paysagiste.

Aussi, si nous pouvons tenter d'approcher une définition du paysagiste comme tel aujourd'hui, son métier et sa place dans le projet de construction de la ville ont beaucoup évolué ces dernières années.

I-2 Evolution des préoccupations urbaines et implication croissante du paysagiste

I-2-1 Préoccupations urbaines et naissance de la notion de projet urbain

Autrefois clairement identifiée et limitée au sein de ses remparts, la ville s'est développée jusqu'à en perdre sa lisibilité.

La croissance urbaine s'est accélérée depuis le XIXe siècle, entraînant une modification radicale de la structure de la ville.

Jusqu'aux années 1980, le développement de la ville s'est spécialisé spatialement en fonctionnalités claires, entraînant un urbanisme fortement consommateur d'espace.

L'étalement urbain devient une des préoccupations majeures de la deuxième moitié du XXème siècle, au même titre que les questions sur les transports, de densité, de renouvellement des grands ensembles, de développement durable...

La nécessité de penser une nouvelle cohérence, de modifier l'approche de l'aménagement de la ville s'est révélée. L'aménagement urbain a ainsi pris en compte de plus en plus d'acteurs, et une certaine démocratisation est née, permettant même l'implication des habitants. Une vision pluridisciplinaire de l'évolution de la ville est née.

En parallèle de ce désir de nouvelle approche pour penser la ville, la formule 'projet urbain' a été employée en Europe à partir des années 1970 pour s'opposer à l'urbanisme fonctionnaliste (Ingallina 2001).

Le projet urbain est un concept et « une manière d'agir en formation qui marquent un moment de transition entre la manière traditionnelle de penser l'urbanisme et une nouvelle approche, moins figée et plus ouverte aux débats » (Ingallina, 2001).

Bien que cette notion reste assez floue, le projet urbain est donc entendu comme étant une pratique planificatrice ouverte et souple, et pouvant avoir des échelles très variables. Tout projet dans la ville ne relève donc pas du projet urbain, et a contrario un projet urbain ne se réduit pas aux projets de grandes métropoles.

I-2-2 L'évolution du rôle du paysagiste depuis le XXème siècle

Si « la notion de paysage a toujours fait partie de la culture des praticiens du jardin, mais aussi de ceux de la ville, comme les urbanistes et les architectes, qui l'ont apprise souvent au contact des paysagistes » (Masbounji, 2002), celle-ci a largement évolué, au même titre que le rôle des paysagistes.

Le début du XXè siècle est marqué par la figure de J.N.C Forestier, «continueur digne de l'oeuvre d'Alphand». (Girardin, 2001)

C'est sous l'impulsion de ce dernier que né le Parc des Buttes Chaumont (voir figure 4). Pour Jean-Charles Alphand, « le tracé d'une ville doit comprendre des jardins publics». C'est à lui que l'on doit «la plus importante avancée et la plus ample déclinaison de l'arbre en ville». [4]



Figure 4 : Parc des Buttes Chaumont Source : S.Chevillard, 2008

Jean Claude Nicolas Forestier est un personnage atypique et essentiel dans l'histoire du paysagisme, il «incarne le précurseur du paysagiste actuel». (Blanchon, 2000)

D'une part, il pousse à dépasser les conventions académiques et "les clichés opposant les prétendus deux seuls genres fondamentaux de jardins (ceux à la française (régulier) et ceux à l'anglaise (sauvage))" (Le Dantec, 2002).

D'autre part il s'intéresse aussi au travail de Frederick Law Olmsted (1822-1903) "inventeur de l'idée de parksystem entendu comme système de communication paysagère entre parcs (...) au sein d'une ville, et urbaniste soucieux d'inventer des solutions aux problèmes des métropoles démocratiques." (Le Dantec, 2002). Celui-ci est également le concepteur du célèbre Central Park de New York.

Le terme 'paysagiste' naît peu après la deuxième guerre mondiale.

Mais «au cours des années 1950, les paysagistes restent cantonnés à la conception (sous l'autorité des architectes) des espaces verts qui accompagnent la construction de logements sociaux.» (Champy, 2000)

Le travail des paysagistes apparaît réduit, les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme se rallient aux idées de Le Corbusier et au rapport dissocié de l'architecture et de son environnement.

Le paysagisme est cependant nourri par quelques précurseurs. En effet comme l'évoque B. Blanchon (2000) «déçu par un enseignement qui reste figé dans la tradition horticole, les jeunes paysagistes sont nombreux à se tourner vers l'urbanisme».

Avec Jacques Sgard se dessine le profil d'une nouvelle génération de paysagistes, il apporte les fruits de son expérience du grand paysage.

Avec B. Lassus, ils cherchent à ouvrir les préoccupations de l'école vers l'aménagement du territoire et à développer la figure du 'paysagiste d'aménagement'.(Blanchon, 2000)

A partir des années 1970, les paysagistes sont formés aux problématiques urbaines.

J. Simon incarne le «fondateur d'une posture contemporaine du paysagiste» (Blanchon, 2000). Il englobe l'espace vert et le bâti sous un même terme. Pour lui «le végétal n'est pas un antidote aux excès de l'urbanisation», le paysagiste n'est pas un décorateur et doit intervenir à hauteur de l'architecture. Il contribue à l'ouverture du champ du paysage.

M. Corajoud succède à ce dernier. Pour lui le rôle du paysagiste n'est pas de contredire l'urbanité volontaire en ponctuant la ville d'îlots de fausse vraie nature. Au parc de la Villeneuve à Grenoble (voir figure 5), la nature se veut interprétée, jamais mimée. Il oriente la pédagogie vers la question de la ville et le goût de la composition. Puis la lecture du site et sa révélation commandent sa démarche :

«Ce qui fait le regard d'un paysagiste maître d'œuvre sur un site par rapport au regard de quelqu'un d'autre, c'est qu'il possède la faculté d'anticiper la transformation du site. Son regard met en jeu à la première seconde tout un savoir et toute une expérience sur la modification de l'espace. Le regard du scientifique sur le même espace n'anticipe rien, il est riche d'enseignements mais il ne permet pas d'apercevoir la modification de cet espace. Le maître d'œuvre, lui, met en jeu parallèlement à la sensibilité du regard tous les mécanismes de la transformation : tout un savoir parallèle. Bien sûr : le site, le site, le site ; mais ce site ne dit rien de sa transformation si la personne qui le regarde n'est pas elle-même capable de l'anticiper».(Corajoud, 1992)



Figure 5 : Parc de la Villeneuve. Source : Corajoud, 1974

Une nouvelle approche du projet de paysage naît autour de la question du site, le paysagiste possède ainsi des capacités d'anticipation de transformation du site, et sait révéler ses potentialités.

Aussi, la question du site a largement évolué : «Comme une boucle pour retrouver l'importance du site et du milieu vivant, il a fallu s'en éloigner... ; pris en compte entre les deux guerres et jusque dans les années cinquante, le site devient une notion abstraite réduite à celle du terrain, une invention destinée à recouvrir l'existant, pour ensuite retrouver sa place prépondérante dans la conception du paysagiste « vestale du monde » en quête de son authenticité.» (Blanchon, 2000)

A partir de 1980, les paysagistes revendiquent une compétence de conseiller à la maîtrise d'ouvrage publique, notamment dans le domaine de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.

Ces années sont le retour d'une activité plus prononcée pour les paysagistes. Ils sont alors appelés essentiellement pour la réalisation de grands parcs (Sausset, Courneuve) et des quartiers d'habitat social. Une déception se dessine toutefois en 1982 quand le concours pour le parc de la Villette est remportée par une équipe d'architecture. Mais ces années sont également marquées par le concours du parc André Citroën, remporté par les paysagistes Clément et Provost et la création de la FFP en 1982.

Aussi, dans les années 90, on se demande si le paysagiste ne pourrait pas devenir un 'médiateur'. La réflexion portée sur le paysage touche aux thèmes de la beauté, des repères oubliés, du piéton dans la ville, de l'identité territoriale, de l'insertion, de la composition végétale, mais en pratique le paysage est alors encore souvent pensé comme un pansement a posteriori.

Cependant, de plus en plus de paysagistes sont impliqués dans la construction de la ville et ils interviennent sur les projets de territoire en reconversion. Le Grand Lyon engage une politique de grands travaux des espaces publics.

Pour Desvigne [5] «Les choses ont commencé à changer il y a 30 ans. La réglementation française a imposé qu'un paysagiste soit intégré aux équipes des concours publics. Parallèlement, une politique renouvelée d'espaces publics a stimulé les compétences. La transformation de Barcelone dans les années 1980 a inspiré certaines villes françaises, comme Lyon ou Nantes qui ont lancé des travaux.»

La montée de la Croix-Rousse à Lyon (voir figure 6) a été réalisée en deux tranches : 1996-2001 et 2002-2006. Sa conception a été confiée au paysagiste Marguerit et illustre les démarches expérimentales où les paysagistes deviennent mandataires dans des projets d'espaces publics dans les années 90.



Figure 6 : Montée de la Croix-Rousse. Source : S.Chevillard, 2012

La pratique des paysagistes s'est étendue aujourd'hui à la reconversion de friches, de grands projets urbains, des études paysagères de création de ZAC...

I-2-3 Penser la ville autrement, par le paysage

Comme le montre l'ouvrage de Masboungi, Penser la ville par le paysage, le paysage est désormais envisagé comme un moyen de penser la ville autrement. Les thématiques abordées dans celui-ci sont autour du site, du territoire, de l'écologie, de l'urbanisme, du projet...

Alexandre Chemetoff (1998) pense que «le paysage est peut-être une autre manière d'envisager l'aménagement du territoire, une manière qui consisterait à penser l'ensemble du territoire dans sa dimension patrimoniale, dans sa dimension géographique, avec l'idée qu'il est en même temps la mémoire vivante des histoires successives qui l'ont façonné, et qu'il est aussi le théâtre des opérations urbaines, des opérations de transformation de notre monde. (...) L'idée du projet est fondée sur une connaissance fine de l'état des lieux, qui ne résulte pas seulement de l'analyse, de la déduction, mais qui a à voir avec l'identité même du pays que l'on habite. Il y a l'idée de «l'héritage», ce que l'on reçoit et ce que l'on transmet. (...) Il ne s'agit pas de développer un projet-objet, mais un projet sur le temps.»

«La compétence et la spécificité des architectes paysagistes est ainsi de pouvoir mettre en place une stratégie, capable de faire fonctionner des dispositifs spatiaux selon plusieurs échelles de perception, afin de dépasser la seule dimension locale de l'intervention, d'en démultiplier l'espace restreint. Par ces opérations de réarticulation des lieux, par ce jeu d'imbrication de différents espaces (définis par la peinture), les paysagistes sont donc à même (et ils le revendiquent) de lutter contre cette confusion des échelles dans laquelle nous baigne le milieu urbain.»[6]

La démarche paysagère souhaite donc se positionner avec une certaine rupture par rapport aux anciennes pratiques de construction de l'urbain et envisage l'aménagement du territoire différemment.

I-3 Le paysagiste en amont des projets

Samel, président de la Société française des Paysagistes DPLG (ancienne FFP) déclarait déjà en 1980 « Le paysagiste intervenant que trop tardivement. La prise en compte, à l'amont des études, et par un spécialiste des problèmes liés au site et à l'environnement est non seulement indispensable à la bonne conduite des phases décisionnelles ultérieures, mais également profitable, tant sur le plan de la qualité de traitement de l'espace que sur le plan des économies réalisées ».

Depuis, le travail des paysagistes a pris une part croissante dans les projets urbains, et « trouve une actualité particulière dans des sociétés de plus en plus sensibles à la nature et à l'environnement. Elle entre en résonance avec le travail des urbanistes pour donner du sens, du confort et de l'agrément aux espaces de demain » (Masbounji, 2002).

Même si le paysage est quelquefois toujours perçu comme un habillage qui fait vendre, le paysage est aujourd'hui un outil de structuration de la ville et est même envisagé comme un élément pour construire l'urbanisme de demain.

Désormais le paysagiste apparaît comme le complément indispensable des différents types de projets qui construisent le territoire, et il s'agit non plus de faire de la « décoration », mais bien de mettre en cohérence les projets, en amont de ceux-ci. Le rôle du paysagiste au moment de refaire la ville sur la ville semble indispensable et le paysage apparaît comme un outil d'une nouvelle façon de penser l'urbain.

Pour preuve, la reconnaissance de paysagistes dans le monde de l'urbanisme : Alexandre Chemetoff, en 2000 puis Michel Corajoud, en 2003, et plus récemment Michel Desvigne en 2011, ont reçu le Grand prix de l'urbanisme.

On se demande si le paysage est devenu « la nouvelle donne » de l'urbanisme (Vogel, 1995).

En effet, selon Waldheim (traduit de Donadieu, 2006) « au cours des dix dernières années, le paysage a émergé comme modèle de l'urbanisme contemporain, le seul capable de décrire les conditions d'une urbanisation décentralisée radicale, particulièrement dans le contexte d'un environnement naturel complexe[...] le paysage a émergé, de façon imprévue, comme le lieu disciplinaire le plus significatif pour des discussions historiquement liées aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de la planification ».

Une nouvelle pratique, celle de l'urbanisme paysager est née. Encore difficile à définir, elle peut être illustrée par le projet de la Highline Park de New York (figure 7), conçu par James Corner. Les projets relevant de cette pratique conçoivent le plan au sol en privilégiant l'horizontal (le paysage) au vertical (l'architecture), la surface à la forme. (Richardson, 2012). Ils sont des espaces ouverts, destinés à évoluer.



Figure 7 : Highline Park. Source : Iwan Baan, 2009

Le paysagiste souhaitant se positionner en amont des projets, on peut se demander alors ce qu'il en est de la répartition avec les deux autres concepteurs de la ville, à savoir architectes et urbanistes.

I-4 Le triptyque Architectes-Urbanistes-Paysagistes

Les architectes constituent la plus ancienne des trois professions. Mais en France « ils n'ont pas su s'adapter aux nouvelles commandes que représentaient dès la première moitié du xxème siècles les demandes croissantes de logements sociaux, HBM puis HIM, et d'équipements à forte dimension sociale, comme les hôpitaux ou les écoles : en effet, jusqu'à l'éclatement de l'école Nationale Supérieure des Beaux arts en 1969, l'enseignement est resté centré sur la préparation du Prix de Rome, qui récompensait les étudiants les plus aptes à dessiner des objets de prestige déconnectés de la réalité urbaine et des besoins sociaux. [...] Cet état de fait a favorisé la naissance des professions d'urbaniste puis de paysagiste». (Champy,2000)

L'urbanisme est également une pratique ancienne et on peut parler d'un urbanisme antique. Mais le terme 'urbaniste' n'apparaît qu'en 1910. (Champy, 2000)

Le métier de paysagiste étant le plus récent des trois, il apparaît comme un gage prometteur pour la ville :

Alain Provost (2005) déclare : « Il y a trilogie : paysage d'abord, urbanisme ensuite, architecture enfin. Ordre logique des interventions. Les urbanistes et leurs 'zonages' ayant échoué, les architectes ne fabriquant pour la plupart que des objets isolés, le salut de la ville passe peut être par les paysagistes. »

Aussi cette affirmation est représentative d'une certaine «concurrence» entre les trois professions :

Selon la FFP, la spécificité du paysagiste « vis-à-vis de l'architecture se situe dans son aptitude à intégrer non seulement le végétal, mais plus généralement la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant, du jardin au territoire, de la ville à la campagne. L'urbaniste en serait plus proche, mais une culture qui prend son origine entre la ville et la campagne, rend le paysagiste concepteur le plus apte à faire du site le guide du projet, à privilégier les relations sur les objets, à traiter les articulations, et aussi à reconquérir les espaces déstructurés. L'architecte travaille sur un projet défini, le paysagiste concepteur, comme l'écologue, gère un processus qui n'est que partiellement déterminé. » [2]

Le principal reproche fait aux architectes concerne leur focalisation sur l'objet et le formalisme de leur intervention (Champy, 1999).

Le site des architectes se limite le plus souvent aux abords immédiats de leurs aires d'intervention alors que les urbanistes et plus encore les paysagistes insistent sur la nécessité d'appréhender les conséquences des interventions les plus ponctuelles à une large échelle (Dubost, 1986).

Champy (2000) note d'après un article de Desvigne que "les urbanistes et les paysagistes sont plus portés que les architectes à prendre en compte la longue durée de la ville ; le travail des paysagistes sur la matière vivante faisant de leur intervention même, par essence, l'initiation d'un processus plutôt que l'achèvement d'un projet. »

Mais toutes ces oppositions doivent être nuancées : Besse (2000) affirme que «tous les architectes ne sont pas méprisants à l'égard du site, de l'histoire et du travail pluridisciplinaire ; à l'inverse, le star-system qui commence à toucher les paysagistes pourrait contribuer à rapprocher la pratique de certains d'entre eux de celle des architectes les moins modestes et les plus formalistes».

Aussi, aujourd'hui on peut dire que généralement, l'idée de travailler ensemble pour construire un projet commun a fait son chemin : «Au cours des dix dernières années, les architectes ont apprivoisé l'idée d'un tandem avec les paysagistes» (Richardson, 2012).

Le projet du quartier des Hautes-Bruyères à Villejuif (voir figure 8), réalisé par Alexandre Chemetoff, paysagiste et Yves Lion, architecte et urbaniste a tenu de références en terme de projet urbain dans les années 1990.

Chacune de ces professions ont leur manière de concevoir, et bien qu'il soit difficile de délimiter le travail de chacun, l'idée est de construire une culture partagée du projet, car «si des spécificités distinguent ces professions, un 'terme' les regroupe finement puisqu'on parle de 'spécialistes', c'est-à-dire ceux pour qui l'espace est l'objet même de notre travail et pas simplement un support. » [6]

La complexité croissante des problèmes urbains a exigé un regard pluridisciplinaire sur l'évolution des villes. Aussi, chacune des professions, avec ses spécificités, est nécessaire à la construction de la ville et au projet urbain dans sa diversité.



Figure 8 : Quartier des hautes-Bruyères à Villejuif. Source : Archiguide, 1994

Le paysagiste apparait donc comme un "partenaire incontournable" dans l'élaboration du milieu urbain contemporain. Voyons maintenant comment il participe à la "fabrique" de l'urbain, à travers l'exemple du projet de la reconversion de l'ancien hôtel de la région Rhône-Alpes, où le paysagiste est impliqué en amont du projet.

II. LE PAYSAGISTE, PARTENAIRE DE LA RECONVERSION DE L' HÔTEL DE REGION RHÔNE-ALPES

II-1 Le paysagiste, associé à l'équipe et à la demande

Le siège du Conseil régional de Rhône-Alpes, situé depuis 1974 à Charbonnières-les-Bains, a déménagé dans le nouveau quartier Confluence de Lyon. Le site de Charbonnières-les-Bains (voir figure 9), d'une surface de 10,5 ha étant libre depuis mi 2011, la Région Rhône-Alpes a lancé un appel à candidatures afin de trouver un opérateur qui proposera un projet global d'aménagement et d'utilisation du site conforme aux orientations définies.

La maîtrise d'ouvrage est la région Rhône-Alpes accompagnée de la ville et le Grand Lyon. L'AMO est composée de la SERL, associée à l'agence Dumétier Design et aux bureaux d'étude CSD Ingénieurs et Transitec.



Figure 9: Vue aérienne du site. Source : Programme projet Charbonnières, 2012

La reconversion du site apparaît comme un projet emblématique pour la ville et structurant pour l'agglomération.

Selon le programme, les principaux objectifs sont :

«- Prendre en compte l'ensemble du site pour un projet cohérent de *création d'un véritable quartier* à l'échelle du développement de la commune et de l'Ouest de l'agglomération,

- Réaliser un *projet urbain ambitieux*, intégré dans le territoire communal et développant une mixité habitat et activités économiques, conformément aux objectifs fixés dans la révision simplifiée du PLU et dans le PADD.

- Poursuivre les objectifs de politiques publiques (loi SRU et ENL, SCOT, PLH, Agendas 21,...),

- Développer un projet exemplaire en matière de *développement durable* et de *qualité environnementale*.»

Les orientations de programme sont :

«- La réalisation d'un programme de construction de logements, dans le respect des prescriptions du PLH,

- L'implantation d'activités commerciales, équipements et services profitant aux nouveaux habitants comme aux riverains du site, mais aussi aux usagers de la route de Paris,

- La création d'un centre de santé, projet porté par la Ville de Charbonnières et susceptible de s'inscrire dans le plan régional de santé de l'ARS,

- Le maintien de l'activité hôtelière,

- La création de surfaces dédiées à des activités tertiaires,

- Un rapport bâti / non bâti de l'ordre de 30 / 70,

- Le principe d'un lien Est-Ouest, décliné sur un mode apaisé,

- La prise en compte d'une approche environnementale.

Le programme stipule que l'équipe qui candidate devra obligatoirement être constituée au minimum :

- d'un investisseur, mandataire du groupement,
- d'un promoteur,
- d'un concepteur représenté au minimum par :
 - un architecte au sens de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture compétent en architecture, urbanisme et paysage,
 - un bureau d'études spécialisé dans la mise en œuvre d'une démarche de management environnemental appliquée aux espaces publics et aux bâtiments.

Le programme définit également les préconisations architecturales et paysagères (voir annexe I).

La 'qualité paysagère' est un des critères pour sélectionner le projet qui sera désigné lauréat.

5 équipes ont été retenues à l'issue de la phase 1 du concours, dont l'équipe de l'agence de BASE : le groupe BREMOND a fait appel à l'agence BASE pour la compétence paysage et à l'agence d'architecture et d'urbanisme de François LECLERCQ, à la renommée internationale. L'équipe devant être composée de plusieurs concepteurs pour garantir une diversité architecturale sur le site, elle est également composée de deux agences d'architecture lyonnaise : VERGELY et TECTONIQUES.

La particularité de cette équipe repose donc sur la présence de trois agences d'architecture et d'un promoteur mandataire du groupement. Chacun des membres ayant des intérêts différents.

L'agence Leclercq apparaît être le leader de l'équipe, mais l'enjeu pour Base est de se positionner au même niveau (figure 10), afin d'intervenir dans la structuration du projet également.

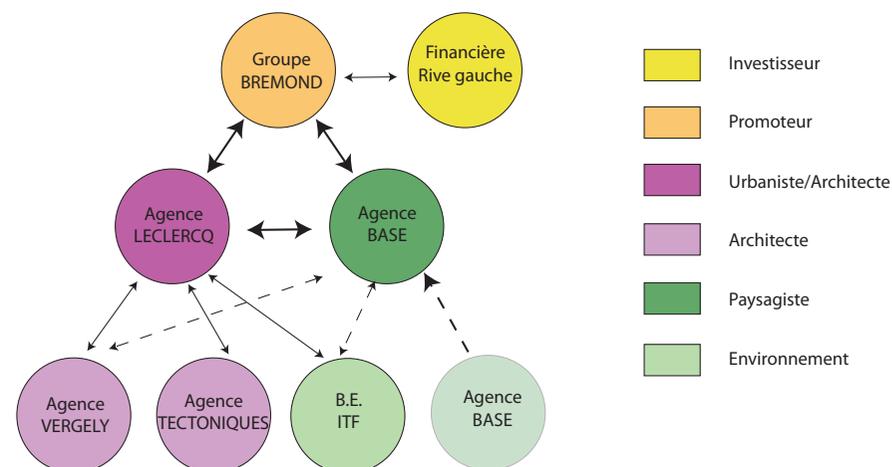


Figure 10 : Place de Base au sein de son équipe. Source : S. Chevillard, 2012

On retrouve donc le paysagiste en amont du projet, puisqu'il s'agit d'un concours, et entouré des autres concepteurs de la ville, architectes et urbanistes.

L'équipe ayant été retenue pour la première phase du concours, il s'agit de traiter la deuxième phase du concours, celle-ci correspondant à la proposition de l'équipe pour la réponse au programme.

II-2 Un début de projet marqué par le contexte paysager

Dès le début, l'agence de paysage s'est impliquée très fortement dans le projet, souhaitant mettre en évidence le contexte du site, celui-ci révélant ses potentialités. Des déplacements sur le site ont été effectués par l'agence, ce qui n'a pas été réalisé dès le début par toutes les agences de l'équipe. Cela a permis à BASE de situer au mieux le contexte paysager du site à projeter :

II-2-1 Un paysage patrimonial

Dans la continuité des paysages des domaines nord lyonnais

Le nord du territoire Lyonnais accueille depuis plusieurs siècles un paysage naturel de vallons humides et de coteaux boisés descendant vers le Rhône et la Saône. Ce profil paysager naturel a longtemps servi de support à l'installation de grands domaines paysagers, disposés face à la vue, au-dessus d'un territoire à vocation agricole (voir figure 11).

De cette histoire de l'industrie lyonnaise et de ses grandes demeures, il reste au nord de l'agglomération les paysages classiques des grandes demeures, aujourd'hui partiellement divisés pour la plupart, mais dont les espèces végétales patrimoniales, arrivées à maturité, marquent fortement le paysage.

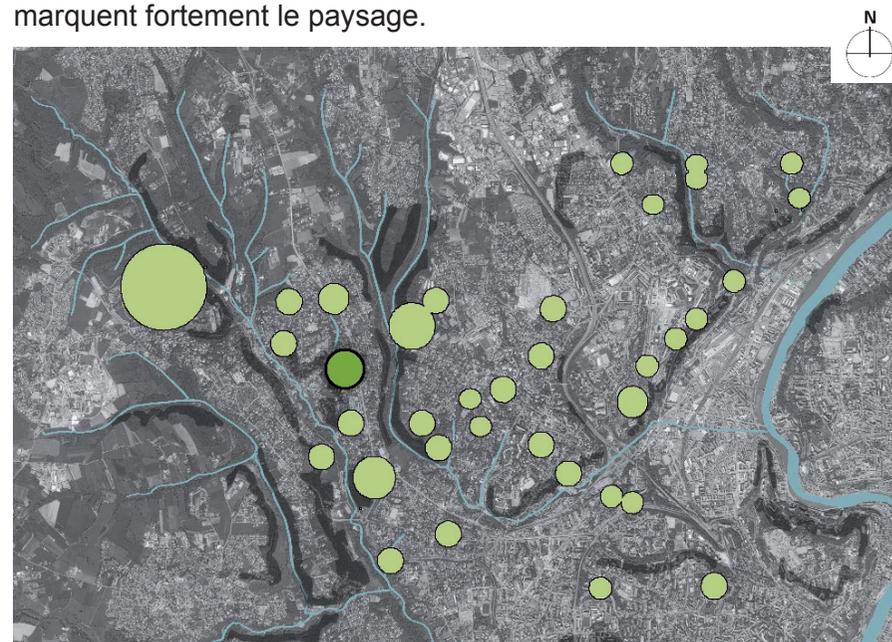


Figure 11 : Domaines topographiques. Source : BASE, 2012



Figure 12 : Une architecture. Source : S. Chevillard, 2012



Figure 13 : Une rupture de pente. Source : S. Chevillard, 2012



Figure 14 : Vue au lointain sur les Monts du Lyonnais Source : S. Chevillard, 2012

Un site d'ampleur

Le site du projet concentre à lui seul une morphologie topographique rappelant par analogie la position des grands domaines lyonnais. Un plateau où les bâtiments (figure 12) s'installent face à une forte rupture de pente (figure 13), une vue intense (figure 14) souvent exploitée par des terrasses belvédères dominant un large vallon humide et boisé. L'ampleur proposée par ce site est affirmée dans son rapport privilégié avec la route de Paris sur laquelle il propose aujourd'hui une large façade.

La vue sur le grand paysage (mont du Lyonnais à l'ouest) depuis la route de Paris appuie l'ancrage du site de projet dans son territoire, que l'équipe souhaite préserver.

Enfin, la singularité de la parcelle est également favorisée par la présence d'arbres remarquables, souvent isolés, dont certains sont les reliquats d'un paysage naturel de chênaie spontanée.

- Analogie spatiale avec les domaines et villas lyonnaises

La disposition et la prestance du bâtiment principal en béton fait penser par analogie à une maison de maître dominant son terrain. Par tradition, au nord et à l'ouest de l'agglomération lyonnaise, une quantité de domaines se sont installés au bord des ruptures de pentes profitant ainsi de la vue (voir figure 15). Ces domaines s'accompagnent de nombreux parcs paysagers dont les reliquats arborés constituent encore aujourd'hui un formidable paysage de l'entrée nord de Lyon.

De cette analogie, l'équipe souhaite exploiter la notion de domaines, celle d'un bâtiment et de son parc dans lequel s'installe des communs, le tout dans une intelligence de rapport et d'échange avec un territoire lié au domaine (vue, fertilité, eau, agriculture..).

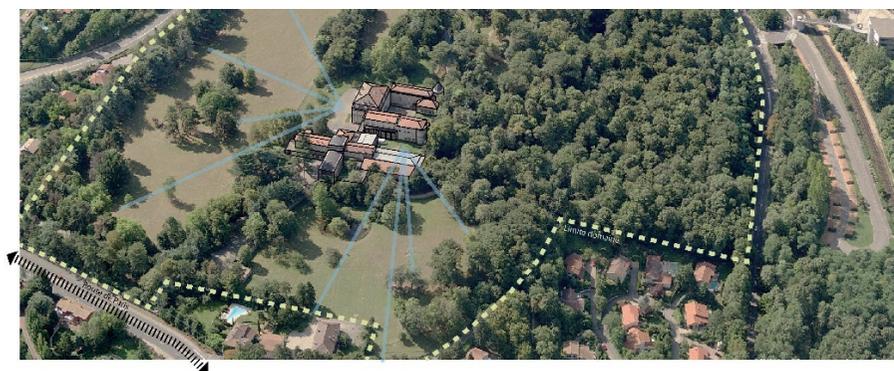


Figure 15 : Exemple de domaine le long de la Route de Paris. Source : BASE, 2012 - *En passant par la route de Paris (voir figure 16)*

La route de Paris traverse, en arrivant sur Lyon, les reliquats du paysage patrimonial des Domaines Lyonnais. Elle est l'ancienne RN 7, fameuse 'route des vacances' reliant Paris à Menton.

Sur près de 5 km, cette voie sillonne dans un paysage de propriétés caractérisé par une forte intensité végétale.

De part et d'autre de la route de Paris, une succession de murs, de grilles et de parcs arborés témoignent de l'histoire particulière des domaines de villégiatures liés au développement industriel de la région Lyonnais au XIXème siècle.

La façade sur voie du « domaine de Charbonnière » fait figure d'exception, il offre un recul conséquent dû au 'prestige' du site et à son caractère public. Il contraste fortement avec l'enfermement visuel ressenti en amont et aval du site.

Cet enfermement est principalement dû à l'omniprésence de murs et d'une végétation arborée de grands arbres patrimoniaux (cèdes, pins noirs, hêtres pourpres..).

Ce paysage bien que fortement marquant et patrimonial, est de plus en plus vieillissant, sans régénération programmée. Inventer un nouveau paysage sur la parcelle pose la question du renouvellement d'un paysage patrimonial de grand parc.

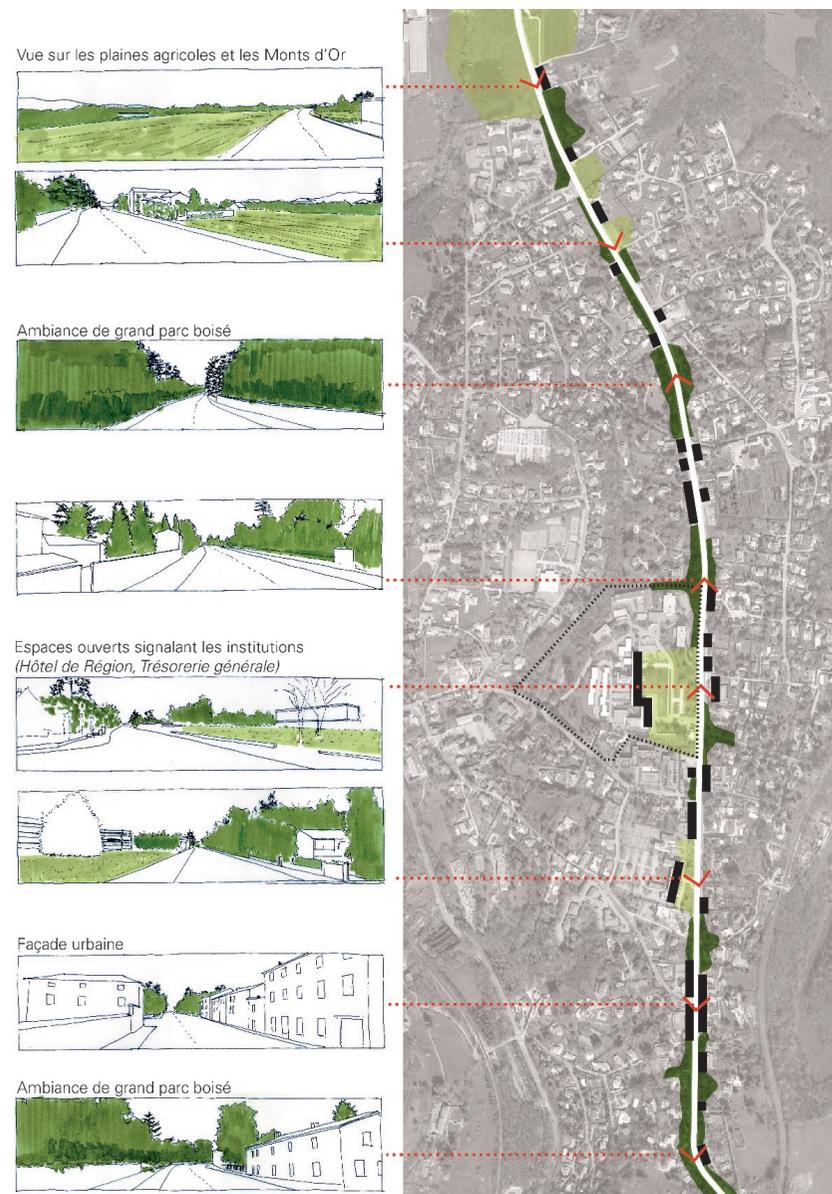


Figure 16 : la 'route-parc'. Source : BASE, 2012

II-2-2 Un site paysage complet

Position géographique de basculement

Le site porte en lui-même une diversité de situations topographiques. Trois entités se distinguent aisément (voir figure 17) : le plateau arable, la pente exposée à l'ouest, le vallon frais. L'ajustement et la limite entre ces 3 entités est actuellement assez floue.

Ce basculement topographique offre de larges points de vue sur les panoramas lointains des monts du lyonnais, en direction de l'ouest.



Figure 17 : Trois entités: le plateau arable, la pente exposée à l'ouest, le vallon frais
Source : BASE, 2012

Un paysage naturel encaissé (le vallon frais) (voir figure 18)

L'état des lieux du site révèle un paysage de vallon particulièrement favorable à la préservation d'une identité paysagère de zone fraîche et écologique. La topographie du terrain forme un véritable vallon atypique, aux bords parfois abrupts. Cette valeur identitaire, liée à la micro-géographie de vallée fraîche renforce l'atypicité de la parcelle.

En amont du ruisseau situé en fond de vallon, un paysage resserré très arboré produit une impression forte de « nature ». Des taillis de jeunes frênaies se mélangent à des peupliers plantés il y a plusieurs décennies, produisant un paysage contrasté assez marquant. Une strate végétale basse de milieu ombragé tapisse les pentes du vallon.

Ce paysage en place propose un fort potentiel paysager à la fois de préservation mais également de révélation. La structure est là, en place, il est essentiel de ne pas perturber le site mais de s'insérer dedans par des touches ponctuelles.



Figure 18 : Un large vallon humide et boisée Source : S. Chevillard, 2012

Une pente exposée

Le flanc du vallon s'étire sur une vingtaine de mètres d'altitude exposé à l'ouest. Cet espace révèle un contraste de situations paysagères. Prairies et bosquets arborés de qualité (figure 19) se mélangent créant un paysage de parc. De remarquables arbres ponctuent la pente, leur conservation est essentielle à la constitution du projet de quartier.



Figure 19 : Prairies et bosquets arborés.
Source : S. CHEVILLARD, 2012

Un plateau arable

Le plateau offre une topographie plane et docile (figure 20). Il est facilement accessible depuis la RN7. Le site de l'hôtel de région s'y situe depuis une quarantaine d'années. Les bâtiments et les équipements s'installent, grignotant le terrain petit à petit, mordant le relief avec des terrassements en talus dans la pente. Aujourd'hui, le plateau de Charbonnières hérite d'une urbanisation étalée et dispersée, caractéristique des cinquante dernières années : il est en grande partie construit et imperméabilisé. Plusieurs bandes, fragments ou parcelles en pleine terre portent des arbres majestueux traduisant la fertilité des sols originels encore en place.



Figure 20 : Un plateau arable Source : S. Chevillard, 2012

II-3 Un urbanisme guidé par quelques points paysagers au préalable

A partir de ce contexte, les paysagistes ont établi quelques préalables à l'implantation du projet. En effet, la réflexion menée autour du contexte du site a permis de révéler les enjeux et les potentialités du site. Toujours aussi 'moteurs' dans le projet, les paysagistes ont posé une 'base' au projet. Une attitude paysagère a été clairement adoptée et l'installation des bâtiments devra se faire clairement en fonction de ces points préalables :

La reconquête de sols fertiles comme préalable à l'installation du projet sur le plateau

La reconquête des sols du plateau, en majorité artificialisés, est un préalable au projet.

En effet, la reconstitution d'une 'trame brune' de sols fertiles est la condition d'installation d'une trame verte végétale dans le nouveau quartier de Charbonnières.

Ainsi pourra se recomposer un nouveau paysage sur le plateau ponctué de prairies, bosquets, vergers, circulations plantées, jardins vivriers ou d'agrément.

Cette mise en défense des zones arables est pour l'équipe un préalable primordial à l'implantation des surfaces bâties.

Pour mettre en place le socle du nouveau paysage de Charbonnières, le projet met en place une double stratégie selon l'état des sols en place (voir figure 21) : la mise en valeur des sols préservés et la reconquête des sols dégradés.

Ainsi, le projet propose de développer la capacité fertile des sols sur l'ensemble du site, condition préalable à la requalification de son paysage caractéristique plateau -pente -vallon.



Figure 21: Etat des lieux : site et fertilité Source : BASE, 2012

3 cas de figure (voir figure 22) selon le contexte se présentent

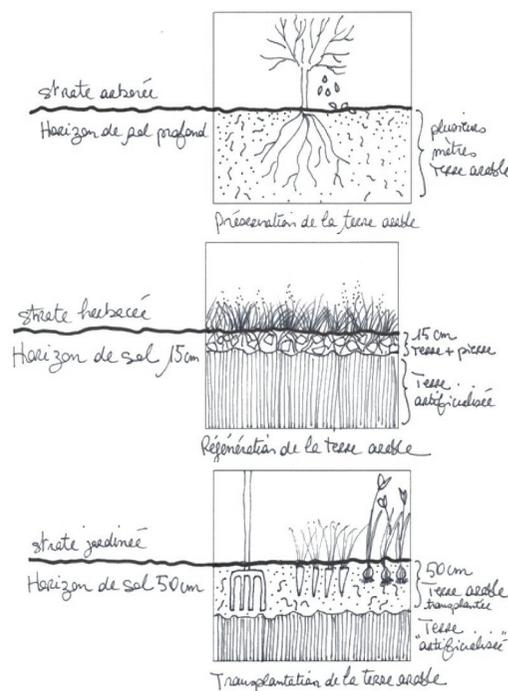


Figure 21 : Préservation, transplantation et régénération de la terre arable
Source : C. Scribe, 2012

- Préservation de la terre arable :

cette préservation est directement liée à la conservation du patrimoine arboré, la mise en culture d'une strate jardinée, ou de nouvelles plantations d'arbres.

- Transplantation de la terre arable du site lorsque celle-ci est constructible dans le nouveau projet : cette transplantation revient à déplacer la terre arable sur d'autres espaces du site, c'est ce qui s'appelle une greffe de sol . Elle permet de reconstituer des épaisseurs de sols à cultiver, des fosses de plantation...

- Régénération de la terre arable et reconquête des sols artificialisés, stérilisés, incultes sur les fondations de bâtiments, les parkings, les voiries, les dalles... Celle-ci s'opère sur de très faibles épaisseurs et concerne la mise en œuvre d'une strate herbacée , de prairie .

La mise en culture potagère du terrain

Une certaine surface de terrain est réservée à la mise en culture de parcelles potagères partagées. Cette programmation atypique vient s'inscrire dans l'emprise des terres arables identifiées afin d'en tirer un paysage agro-culturel venant compléter et interagir avec l'offre de logement.

La préservation des vues vers les Monts du Lyonnais

Les enjeux liés à la vue sont primordiaux sur ce site. Depuis la route de Paris, l'équipe propose d'ouvrir la façade urbaine à la vue. Cette rugosité visuelle offrira une diversité de points de vue et de cadrage, invitant l'utilisateur de la route de Paris à la divagation.

Un axe central majeur viendra donc mettre en valeur les vues territoriales vers les monts du Lyonnais.

La proposition d'usages partagés par tous

L'intention du projet paysager est de promouvoir des espaces libres, simples, ouverts, proches de la symbolique d'un grand parc partagé. De larges points de vue sur le paysage seront aménagés grâce à une stratégie de plantations adaptées. Des promenades publiques proposeront de longer des grandes parcelles potagères. Le nouveau quartier proposera ainsi des espaces simples en prairie.

La préservation des structures végétales en place (voir figure 23)

Les massifs arborés du vallon frais, mais aussi les bosquets arborés de la pente ou du plateau participent à une inscription patrimoniale du site. Il s'agit d'en conserver une très grande majorité, tout en les mettant particulièrement en valeur dans le plan de composition urbain.

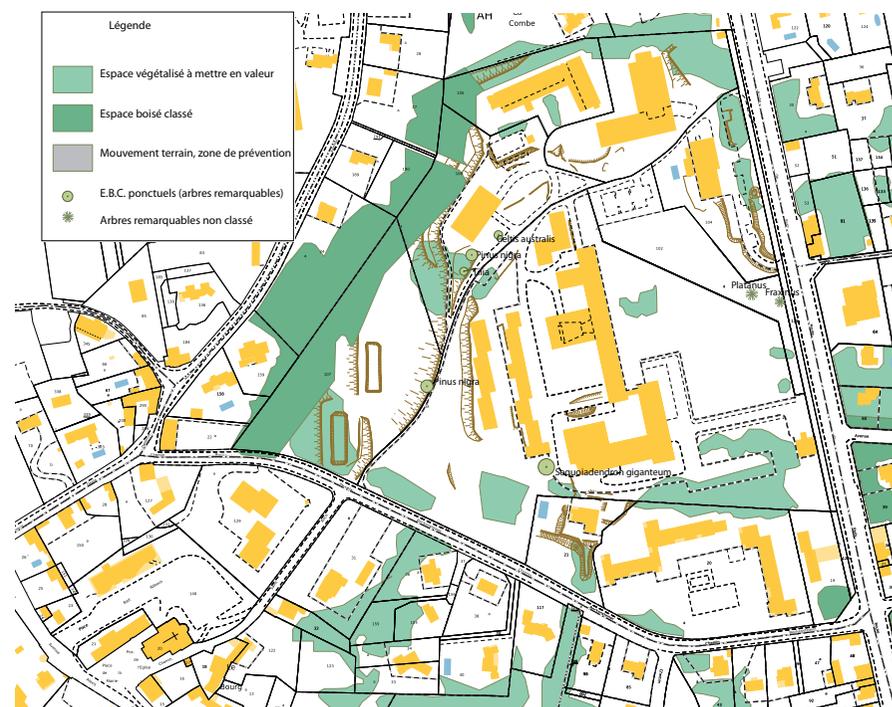


Figure 23 : Des structures remarquables à conserver

Source : S. Chevillard (BASE), 2012

L'inscription du projet dans les traces et les logiques du terrain (recyclage des pré-dispositifs spatiaux)

Le terrain propose déjà un faciès paysager puissant, de par sa topographie, ses reliquats de bosquets végétaux, et ses quelques arbres remarquables contemporains du projet de construction des bâtiments. Dans les interstices de ces invariants, des espaces se dessinent alors, mettant en valeur des « micro-lieux » sur lesquels le projet pourra se greffer, respectant ainsi l'essence même du site.

La dynamisation écologique du fond de vallon

Le projet souhaite installer un réel milieu humide de fond de vallon, en parallèle des continuités hydrologiques déjà existantes tout en capitalisant sur l'existant. Il s'agit ainsi de développer une diversité végétale plus intense en ramenant plus de lumière naturelle sur le site ainsi qu'un gradient d'humidité plus pérenne, et cela en sélectionnant certains d'arbres.

La favorisation des continuités piétonnes inter-quartiers

Les cheminements doux mailleront le nouveau domaine. Ils connecteront plus aisément des lieux périphériques et faciliteront l'appréhension de la topographie. D'est en ouest, la centralité villageoise pourra plus facilement dialoguer avec la route de Paris, via le nouveau quartier, grâce à la définition de trois sillons, architectural, écologique et territorial (voir figure 24).

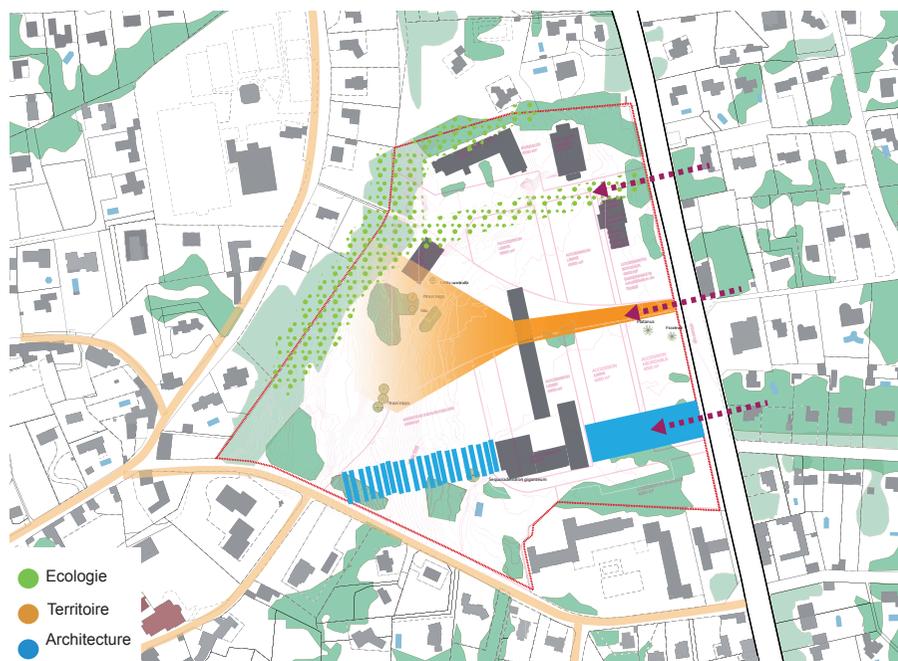


Figure 24 : Définition de trois sillons. Source : BASE, 2012

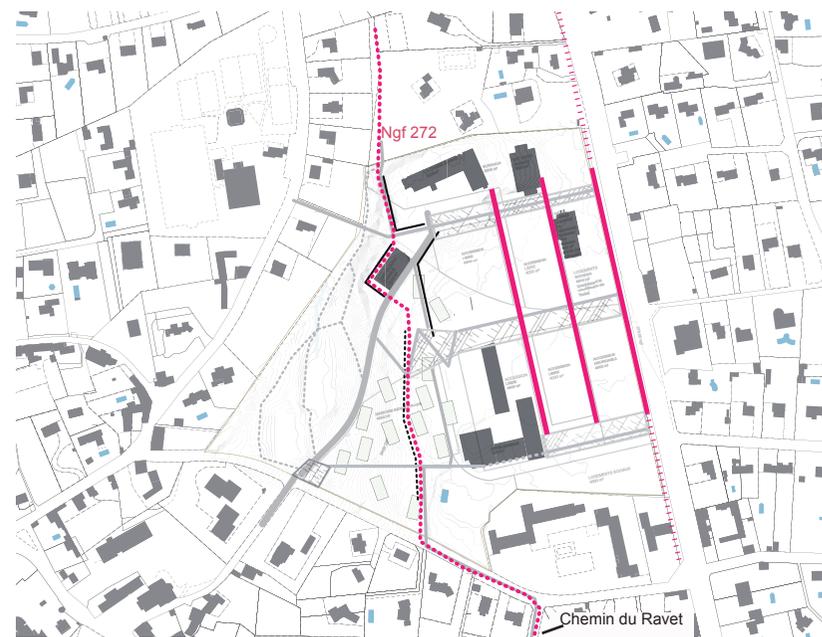


Figure 25: Des parcours Nord-Sud Source : BASE, 2012

Du nord au sud, le chemin du Ravet sera prolongé à mi pente jusqu'au fond du vallon humide, proposant ainsi un cheminement horizontal et panoramique sur le paysage des monts du lyonnais, en suivant la courbe ngf 272. (voir figure 25).

Un parcours le long cette courbe pourra s'engager à travers le nouveau domaine.

Se situant au point haut, ce chemin permettra une promenade panoramique sur le grand paysage et formera une rotule paysagère atypique entre deux fortes entités.

II-4 Un projet d'aménagement offrant une large place au projet paysager

Les paysagistes et les urbanistes ayant défini une trame et des préalables à l'installation du bâti, celui-ci vient s'installer dans un grand parc.

L'urbanisme par le paysage a conduit à envisager le domaine du parc comme une entité unique forte, dans laquelle vient s'exprimer la diversité architecturale (voir figure 26).

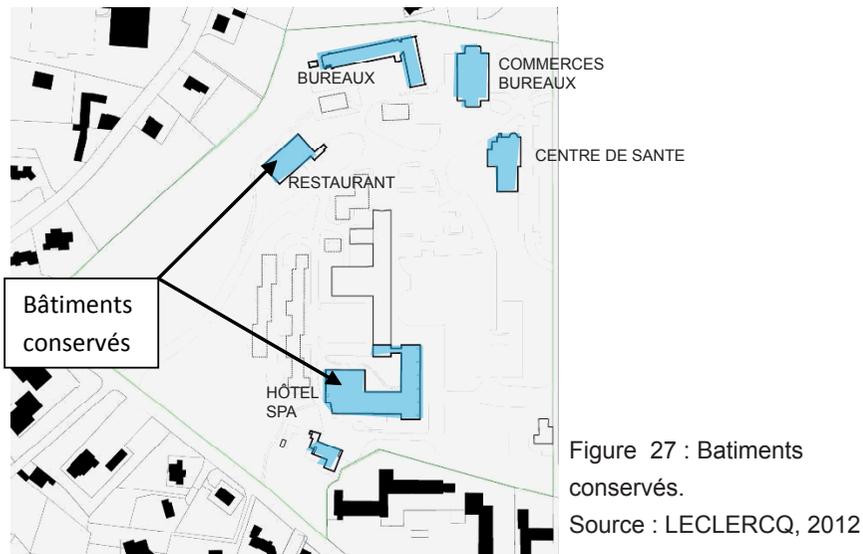
L'ensemble des bâtiments vient en effet s'installer dans un paysage commun, mais sans pour autant uniformiser les modes d'habiter.

L'ensemble du site est ensuite mis en cohérence par les paysagistes dans les trois lieux distincts, à travers l'aménagement d'une multiplicité de parcours et l'idée de fertilité.



Figure 26 :
Plan masse de l'aménagement.
Source : BASE, 2012

II-4-1 Un bâti diversifié



Certains bâtiments sont conservés et leur utilisation se voit transformé (voir figure 27).

Les trois agences d'architecture se sont réparties la transformation et la création du bâti.

La pluralité d'architectes au sein de l'équipe a permis à chacun de réaliser des ensembles de pavillons singuliers avec pour seuls points communs, de privilégier systématiquement les doubles orientations, de larges espaces extérieurs et des gabarits variés.

1/ Les logements

Vergely

Les maisons individuelles installées à flanc de colline, s'organisent selon un système de terrasses jardins en épousant le dénivelé. Une série de murs privatise chaque jardin.

Les maisons se développent en duplex, avec un accès privilégié par le haut.



Tectoniques

La forme singulière adoptée suggère une symbolique de confort. De larges loggias s'ouvrent à la fois à l'est et à l'ouest sur les monts lointains environnant.

La disposition des bâtis les uns par rapport aux autres garantit des vues profondes dans un rapport de voisinage peu perceptible.



Leclercq

Les bâtiments installés plus à l'ouest, au cœur du parc, privilégient les vues panoramiques à 360°.

Le long de la place en perspective de l'hôtel, une série de bâtis en barrette, forme un front continu à rez-de-chaussée pour y accueillir du commerce.



2/ Les bureaux

Les bureaux existants, utilisés il y a peu encore, sont l'opportunité d'habiter le site tout de suite en proposant une réelle attractivité, par un loyer modéré. Leur remodelage consistera à une intégration paysagère renforcée plutôt qu'une refonte architecturale poussée. Un équipement neuf se signalera en vitrine sur l'ex nationale, tandis que l'ensemble formera un équipement cohérent intégré dans la logique du « corridor écologique » de la combe.

3/ L'hôtel

L'hôtel Mercure existant, transféré dans l'ancien corps principal de Région prend de l'ampleur de par sa nouvelle situation stratégique et symbolique. Retraité dans la continuité architecturale de l'époque de sa construction, il s'organise autour d'une cour, dans laquelle une piscine, un restaurant gastronomique pourront voir l'essor face à un panorama d'exception.

II-4-2. La résurgence de sols fertiles (figure 28)

En partie sud Ouest :

- préservation et mise en valeur de la biodiversité du sol par la plantation d'un verger d'arbres fruitiers de plein-vent et la mise en culture de jardins privés

- transplantation et mise en valeur des terres arables sur les toits des villas et des parkings

En partie Nord Ouest :

- régénération de la terre arable sur les sols artificialisés



Figure 28 : Site et fertilité, processus d'installation
Source : BASE, 2012

II-4-3 Trois entités distinctes, connectées et partagées (voir annexe II)

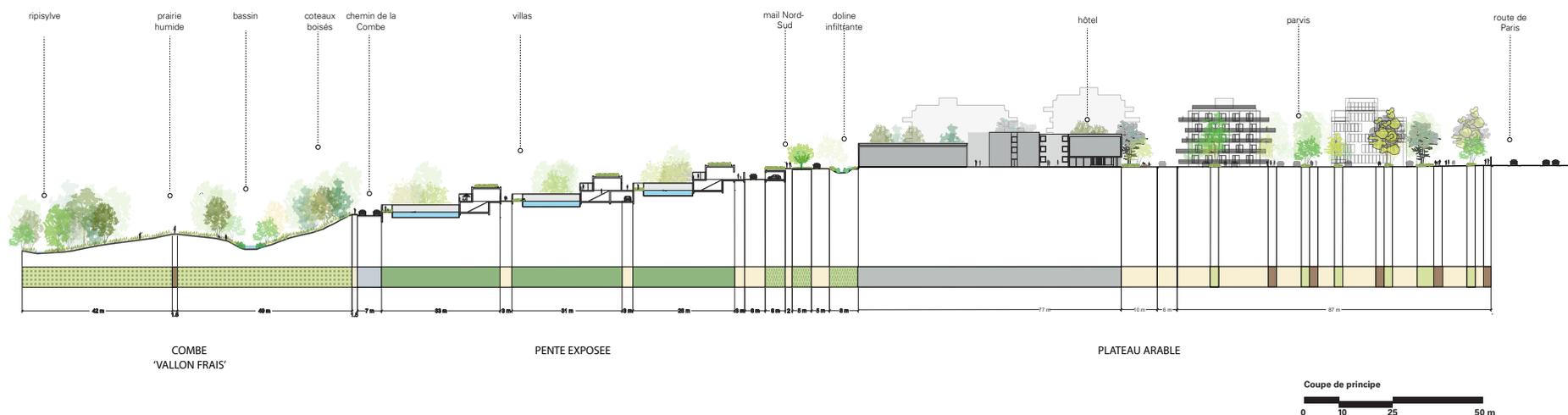


Figure 29 : Coupe F sur les 3 entités Source : S. Chevillard, BASE, 2012

Le projet propose donc un nouveau quartier, un nouveau domaine organisé autour de trois entités bien distinctes (figure 28), articulées entre elles par les sillons thématiques et de multiples parcours.

Trois entités

Le plateau arable

Le projet propose d'y développer une plantation aléatoire de grands sujets à la fois sur l'espace public et dans les parcelles privées. Grâce à cette homogénéisation entre les deux statuts d'espaces, une structure pérenne est installée, proposant à la fois une multiplicité d'ambiances et une homogénéité de paysage.

Ce paysage en partage visuel sera interrompu par de discrètes mises à distances dissimulées par des haies basses ou des inflexions de terrain afin de ne pas perturber la lecture globale de ce plateau partagé arboré.

Les espèces arborées seront choisies dans une gamme adaptée aux conditions du terrain (voir annexe III). Cette plantation mélangée d'arbres tiges et d'arbres en cépées amorcera le renouvellement végétal d'arbres patrimoniaux faisant défaut à la commune de Charbonnière-les Bains, tout en proposant une nouvelle façade apaisée sur la route de Paris.

A l'intérieur des parcelles privées de petits cheminements parcourront le terrain entièrement constitué d'une prairie partagée.

La gestion des eaux se fera grâce à de légères « dolines infiltrantes » ou inflexions de terrain.

Des parcelles de jardinage s'installeront sur les terrains du plateau les plus fertiles. Ce paysage de jardinage viendra animer les principaux cheminements.

Au centre du plateau, la percée visuelle du sillon territorial formera une large allée simple, en prairie (figure 30) bordée d'une lisière arborée. Cette percée classique marquera intensément le paysage.



Figure 30 : Coupe E. Source : S. Chevillard, BASE, 2012

Dans l'emprise du sillon architectural, la place (figure 31) inclura dans son dessin la préservation des structures végétales en place tout en proposant de larges assises et des jeux d'eaux.



Figure 30 : Coupe A. Source : S. Chevillard, BASE, 2012

La pente exposée (voir figure 32)

Le paysage de la pente exposée à l'ouest, partiellement occupée par les villas, embrasse un paysage ouvert sur le territoire.

Ce lieu offre une diversité de petits lieux paysagers de parc. Une grande prairie en pente prolongera le sillon territorial, accueillant une aire de jeux atypique basée sur la notion de labyrinthe.

La grande allée cavalière existante (voir annexe I) sera conservée et succinctement infléchiée de manière à conserver les plus beaux sujets arborés.

D'une manière générale, les bosquets d'arbres remarquables seront conservés et mis en valeur par des cheminements.

Le projet propose également d'accompagner une partie des chemins par un parcours de l'eau de ruissellement jusque dans des lieux de stockage plus en aval.

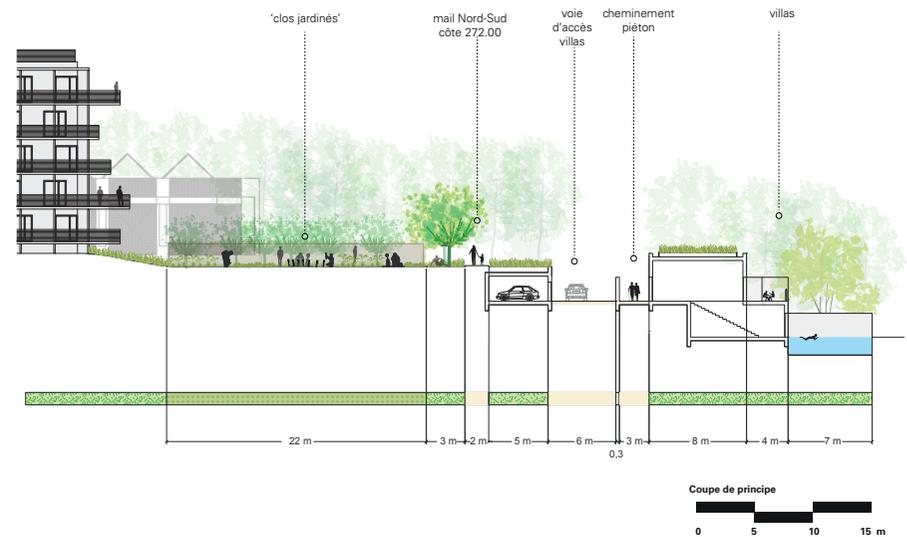


Figure 31 : Coupe B. Source : S. Chevillard, BASE, 2012

La Combe, 'vallon frais' (figure 33)

Le projet propose de prolonger le corridor écologique existant au milieu des îlots de bureaux afin de leur proposer un paysage arboré, tout en dilatant le corridor écologique jusqu'à la route de Paris. Le boisement est éclairci dans sa partie aval en supprimant quelques bosquets d'arbres afin de ramener plus de lumière et par ce fait augmenter et diversifier la flore de milieu frais ainsi que son cortège faunistique.

Le projet propose également de recycler les inflexions du terrain afin d'y installer deux larges zones humides. Ces nouvelles mares recueilleront une partie des eaux de ruissellement issues des constructions de la pente. Ce nouveau milieu humide attirera une faune nouvelle et sera le siège d'une diversité végétale accrue.

Ces mares extensives serviront de lieux pédagogiques aux écoles. Des cheminements en bois, très étroits (diminuant le piétinement) ainsi que des aires de repos et de pique-nique prenant l'aspect de terrasses en bois ponctueront le parcours du fond de vallon.

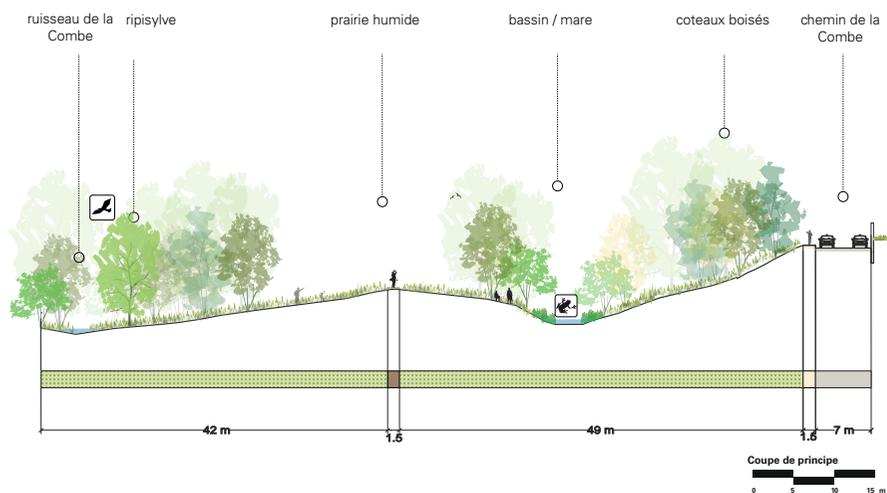


figure 33 : Coupe de principe du parc . Source : S. Chevillard, BASE, 2012

Le développement d'une multiplicité de parcours

Des parcours Est /ouest

Le site souffre actuellement d'un déficit de traversées inter-quartier entre le noyau villageois de Charbonnière-les-bains, la route de Paris et l'arrêt TER des flachères (voir annexe1) . L'équipe propose d'irriguer le territoire via le nouveau quartier en facilitant les parcours piétons. Trois entités de parcours est/ouest viendront structurer le site (voir figure 34) :



figure 34 : Façade sur la RN 7. Source : BASE, 2012

- Le sillon écologique

il s'agit de l'entrée la plus au nord du site. Il est proposé de la renforcer et de l'accompagner par une thématique liée au corridor écologique du vallon. Ce parcours sera fortement végétalisé, insérant ainsi les structures de stationnements extérieurs, les surfaces de bureau existantes et à venir. En prenant plus d'épaisseur, cet axe prolongera les continuités écologiques du vallon jusqu'à la route de Paris, tout en proposant un paysage arboré aux bureaux.

- Le sillon territorial

Au centre du terrain, il est proposé d'installer une structure paysagère mettant en valeur le paysage lointain des monts du Lyonnais. Ce cône de vision, inspiré des structures paysagères des parcs classiques fera office de point de vue privilégié sur le grand paysage. Depuis la route de Paris, cet événement paysager marquera le site et offrira une succession de points de vue. Une lisière arborée diffuse marquera au nord et au sud sa limite avec les parcelles de logement. En son centre, un simple tapis vert composé d'une prairie sera utilisé également pour des usages plus libres.

- Le sillon architectural

Situé au sud, dans l'axe de l'entrée originelle du site, ce sillon architectural mettra en valeur l'actuel bâtiment du conseil régional dont la facture architectural est d'une grande qualité. Le dégagement visuel sera assuré par une place.

Celle-ci sera un atout majeur dans le site, à la fois espace de visibilité et lieu de rassemblement.

Ces trois sillons thématiques appuieront les perméabilités transversales tant en terme de lisibilité depuis la route de Paris, qu'en terme de multiplicités de parcours entre les quartiers.

Le parcours Nord-Sud (figure 35)

La terrasse parking des villas individuelles proposera une promenade panoramique sur le grand paysage. Ce chemin architectural formera une rotule paysagère atypique entre deux fortes entités architecturales. Un large chemin accompagné d'une plantation d'arbres fruitiers conduira les riverains à mi-pente. Ensuite ce parcours traversera le sillon territorial en prenant la forme d'un chemin de campagne. La connexion avec le sillon écologique s'effectuera grâce à une placette disposée en balcon sur le vallon frais.

Des parcours pourront alors se diviser, soit vers le centre sportif via le vallon, soit en restant sur la courbe 272 et en remontant le vallon. Une réflexion sur les parcours pédestres via les zones naturelles pourra alors être initiée dans l'ensemble de la ville de Charbonnières-les-Bains.



figure 35 : Courbe ngf 272 Source : BASE, 2012

Les espaces vivriers

Le projet met à la disposition des habitants des espaces vivriers qui irriguent le quartier.

Ils se structurent autour de 2 dispositifs :

- les vergers : un patrimoine commun à vocation fruitière, à usage public
- les clos jardinés : un patrimoine à vocation potagère, à usage collectif et individuel

Ces espaces vivriers et ces arbres fruitiers offrent un paysage comestible. Un nouveau paysage non seulement à voir et à contempler, mais aussi à vivre et à cultiver.

L'objectif du projet est de créer une cinquantaine de jardins : une trentaine de parcelles de 50 m² et une vingtaine de parcelles de 25 m², sur une surface totale de 2405 m² arables.

Les parcelles sont à usage individuel, avec des espaces collectifs confortables : stockage des outils communs, composts, récupérateurs d'eau de pluie, tonnelle, un espace de cuisine extérieure.

Chaque extrémité du clos accueille les espaces collectifs de convivialité et de jardinage abrités sous des tonnelles-préau (aucune cabane).

La surface des jardins entre 25 et 100 m² permet de récolter une petite production légumière et fruitière, tout en restant un loisir.

Les jardins se longent depuis l'espace public, on les contourne.

II-5 Des perspectives de projet intéressantes

La remise des offres du projet a lieu le 13 septembre, avec la remise d'un dossier A3 comprenant le parti pris architectural, urbain et paysager, la note de programmation, le montage juridique et financier et des références de l'équipe. Trois panneaux A0 sont également remis.

La sélection du projet retenu devrait être connue d'ici la fin de l'année 2012.

Si le projet de l'équipe de Base est retenu, le thème de la fertilité pourra être porteur du projet. L'équipe fera sans doute alors appel à des compétences d'agronomes pour développer au mieux cette idée. Le projet sera illustrateur d'un vrai rôle structurant du paysagiste dans le projet et sans doute représentatif de ce que l'on pourrait appeler un 'urbanisme paysager'.

Il s'agira de valoriser techniquement le projet et de le construire à travers la rencontre avec les acteurs sociaux et de comprendre 'la vraie vie' que contextualise le projet. L'équipe devra prendre en compte différents paramètres, comme les contraintes économiques et la politique de projet.

Dans le cas où l'équipe n'est pas retenue, le projet reste un bon 'outil' pour la suite pour Base, notamment pour la création de jardins partagés. Le sujet est très actuel et très peu de projets urbains ont été réellement pensés à ce sujet. La réflexion menée servira donc de référence pour l'agence et constitue une boîte à idées pour la suite.

III. LE PAYSAGISTE, CREATEUR DE LIEN...

Nous avons vu dans le cas traité précédemment que le projet paysager a une place importante dans le projet final. Nous essayons ici de voir quelles sont les spécificités du paysagiste dans le projet urbain, comment il enrichit le projet. Il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive des missions propres au paysagiste, mais de discerner les principales singularités apportées par le paysagiste au projet urbain, qui ressortent du cas pratique vu précédemment, et que nous pouvons élargir grâce aux enseignements théoriques développés dans la première partie.

A partir de l'analyse du projet de Charbonnières, on peut dire que les préoccupations principales du paysagiste sont d'ancrer le projet à son territoire, et de respecter l'identité du site, de préserver/développer le milieu naturel et de créer un espace partagé par les usagers.

Ces préoccupations, qui se confirment par rapport à l'évolution des pratiques paysagères vus dans la première partie, nous amènent donc à penser que le paysagiste enrichit la pratique du projet urbain en créant des liens avec le territoire, le site, le milieu naturel et les usagers.

Nous développons donc chacune de ces spécificités en revenant d'abord sur le projet de Charbonnières, puis en les illustrant par des projets urbains les reflétant au mieux, même si ceux-ci, dans leur projet global, ne répondent pas seulement à une spécificité mais évidemment à des préoccupations variées.

Nous ouvrons ensuite vers de nouvelles pratiques auxquelles s'attachent les paysagistes afin d'enrichir la pratique de l'urbain en général.

III-1 ...avec le site et le territoire

III-1-1 Ancrer le site dans son territoire

- Le projet de Charbonnières

A travers le projet de Charbonnières, nous pouvons voir que le paysagiste s'accorde à donner une identité au site en le reconnectant avec son territoire.

En effet, après avoir identifié le contexte environnant le site, le projet de Charbonnières vise à préserver les vues sur les Monts du Lyonnais et à permettre une certaine porosité depuis la RN7.

Pour cela, le projet propose d'ouvrir la façade urbaine à la vue, depuis la route de Paris, au travers d'un plateau arboré et un axe central majeur est envisagé pour mettre en valeur les vues territoriales vers les monts du Lyonnais.

De plus, les trois sillons thématiques visant à appuyer les perméabilités transversales tant en terme de lisibilité depuis la route de Paris, qu'en terme de multiplicités de parcours entre les quartiers, cherchent à connecter le site à la ville.

L'identification aux domaines lors de la présentation du contexte est un élément fort et a également permis de situer le site dans le territoire.

Le projet de Charbonnières vise donc à intégrer le site à son territoire, en le reconnectant avec la ville, le grand paysage, et son territoire que ce soit physiquement, visuellement ou symboliquement.

- La pratique du paysage

La pratique du paysage tend à ouvrir vers d'autres horizons le site. Pour Corajoud (1981), «le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent». Le paysagiste incite à désobéir et «à sortir de ces limites».

Pour cela, l'appui sur la géographie est un élément clé pour le paysagiste, et celui-ci incite à sortir des limites du site.

La lecture de l'inscription du site en terme de cartographie, de topographie permet de saisir les composantes physiques d'un territoire. La lecture puis l'écriture de ce socle géographique peut donner un véritable sens au projet, celui-ci s'inscrivant dans des choix subjectifs qui font aussi l'essence d'un projet.

Le paysagiste cherche à élargir l'échelle d'intervention, il vise à ancrer le site dans une dimension plus large et intègre ainsi le projet à son territoire.

Dans le projet urbain, le paysagiste met à contribution cette spécificité pour donner du sens à la ville, raccorder le site à son territoire.

- Dans le projet urbain

Le quartier de la Morinais à Saint Jacques de la Lande (1995-2015) par les paysagistes Bruel et Delmar illustre cette volonté d'inscrire un projet urbain global dans un territoire particulier. Aussi, le projet identifie les lieux en affirmant leur appartenance aux grandes unités de paysage, établit les relations entre les différents quartiers notamment par leur mise en relation avec la Vilaine, et crée un grand parc (voir figure 36), élément d'identification de la commune et de réunification des quartiers. Le projet développe ces thèmes à différentes échelles.



figure 36 : La terrasse du parc. Source : Bruel-Delmar, 2010

- Ouverture

L'approche du paysagiste semble donc déboucher directement sur des questions de territoire.

Le paysagiste permet ainsi à la ville de renouer avec son site, de l'ancrer dans son territoire.

A l'heure où les images défilent, donner un sens au territoire par le paysage semble nécessaire même s'il ne s'agit pas pour autant de tomber dans de l'anecdotique, ou dans le repli identitaire.

Il s'agit de dépasser l'espace mentionné, la dimension locale, et d'élargir l'échelle afin d'éclaircir le lieu à traiter sur son identité, de le mettre en 'perspective'. La singularité issue de ce territoire permet de donner une unicité au projet.

III-1-2 Considérer le site comme un 'palimpseste'

-Le projet de Charbonnières

Dans le projet, le paysagiste se soucie du respect de l'histoire du site, ce qu'il était avant, c'est-à-dire un domaine, ce qu'il est à l'heure actuelle, un site dans lequel s'inscrit l'hôtel de région, et ce qu'il sera demain, un nouveau quartier. Pour cela, le paysagiste s'attache notamment à l'identité des domaines, à la reconversion du bâti, à la préservation des arbres et à la valorisation de la présence de la Route de Paris.

Par ailleurs, le projet du nouveau site de Charbonnières les Bains propose de développer la capacité fertile des sols sur l'ensemble du site, condition préalable à la requalification de son paysage caractéristique. Le projet urbain s'inscrit dans le site dans une éthique et une dynamique vis-à-vis du sol, en le considérant à la fois comme source et réservoir de biodiversité. Les terres arables du site constituent un patrimoine fertile, vivant et vivrier garant d'un paysage fertile et pérenne.

Dans le projet de Charbonnières, le sol apparaît donc être le socle du paysage et du projet urbain.

- La pratique du paysage

Aussi, nous l'avons vu, la question du site est un élément fondamental de tout projet de paysage. Le contexte du projet, qui repose sur des critères d'identité qui définissent le «genius loci», le génie du lieu, est devenu une donnée fondamentale du projet de paysage.

Le recours au paysage c'est considérer le sol comme un « palimpseste » et non une page blanche, il illustre le refus du « tabula rasa ». La question de l'identité du site repose donc au centre des préoccupations du paysagiste.

La reconsidération du sol et plus généralement de ce qui est appelé socle permet de prendre conscience que celui-ci est le porteur du passé et du futur.

- Dans le projet urbain

L'écoquartier de Bottière Chênaie à Nantes, conçu par les paysagistes Bruel-Delmar, s'inscrit dans l'histoire et la géographie d'un site. Le projet vise ainsi à ancrer le projet dans le site en recherchant l'expression des données historiques et géologiques du site et de ses usages.

Aussi, la présence de nappes d'eau captives, a donné lieu à la présence de puits qui seront conservés mais l'énergie éolienne permet de renouveler un apport en eau d'arrosage vers de futurs jardins partagés. Les paysagistes expriment leur volonté de découvrir le ruisseau au coeur du parc (voir figure 37), celui-ci répondant à l'expression de la mémoire des lieux.



figure 37 : Le ruisseau des Gohards. Source : Bruel-Delmar, 2010

Autre exemple à Confluence où l'on peut voir que l'aménagement s'inscrit également dans l'histoire de la ville et s'applique à respecter la mémoire des lieux.

L'aménagement du port Rambdaud (figure 38) en est un bon exemple: la reconversion de ce site en bord de Saône s'est réalisée dans une démarche de mise en valeur du passé industriel du site.



Figure 38 : Traces du passé industriel à Confluence. Source : S.Chevillard, 2012

- Ouverture

En révélant le contexte particulier à chaque projet, le paysagiste est le garant de la conception d'un projet unique et révélant au mieux les potentialités du site. Le site apparaît comme une succession d'horizons, dont il choisit d'en révéler certains. Il crée ainsi 'naturellement' une cohérence de projet. Cette approche contextuelle nourrit le projet dès le début et justifie l'intervention en amont et donc structurante du paysagiste.

Cependant, le vécu du site reste peut être l'élément le plus difficile à atteindre pour le paysagiste. Car l'expérience quotidienne constitue le cœur de l'urbain. Aussi, de plus en plus de paysagistes s'ouvrent à la concertation avec les habitants (voir III-3).

En sortant du site restreint, le paysagiste travaille à des échelles très différentes. Le projet urbain s'inscrit dans ces échelles et le paysagiste cherche à travailler sur l'articulation entre celles-ci en tâchant de les 'imbriquer'.

III-2 ...avec le milieu naturel

-Le projet de Charbonnières

Une des premières préoccupations pour le paysagiste dans le projet de Charbonnières concerne le milieu naturel.

L'enjeu est de préserver et développer ses qualités.

Il s'agit de préserver une identité paysagère de zone fraîche et écologique pour le vallon en le préservant de toute construction, et également de conserver et mettre en valeur le patrimoine arboré du site, composé de quelques arbres remarquables.

Par ailleurs, l'idée de créer des jardins potagers, espace agro-culturel, est également véhiculatrice d'un message écologique puisque la mise en œuvre des jardins partagés s'appuie sur des pratiques de jardinage écologique.

L'idée est plus largement de créer un grand parc habité, au sein duquel viennent s'implanter les bâtiments (voir figure 39). L'idée est donc que le végétal vienne structurer le projet.



figure 39 : Photomontage sur le parc habité, Charbonnières.
Source : Yam Studio, 2012

-la pratique du paysage

Aussi, nous avons vu que même si les pratiques se sont diversifiées, les origines du paysagiste restent celles du monde du vivant et de l'art des jardins et des parcs. Sa préoccupation concernant le milieu végétal et écologique est toujours présente, l'importance de celle-ci dépendant des valeurs que défend chaque paysagiste.

Les préoccupations écologiques et environnementales, ainsi que l'idée de développement durable, étant prépondérantes aujourd'hui, la demande pour l'implication de paysagistes dans des projets 'durables', des écoquartiers s'est accrue.

Les problèmes environnementaux sont l'occasion de faire émerger le paysage au coeur de la ville et la prise en compte du climat, de l'ensoleillement, de l'eau dans les projets renoué avec des techniques qui ont fondé le paysage.

Le paysagiste a développé de nouvelles propositions pour répondre à ces préoccupations environnementales. En travaillant avec le végétal, il souhaite contribuer à lutter contre l'imperméabilisation des sols, l'augmentation de la biodiversité et la réduction des îlots de chaleur.

Cependant, le rôle du paysage pour orienter les villes vers plus de durabilité est cependant abordé avec des bémols, cette notion de 'durabilité' ne pouvant être mesurée [7]

Selon F.Hebert [6], «ce qu'on qu'attend des paysagistes, c'est en quelque sorte de pouvoir reproduire en milieu urbain, l'expérience nostalgique d'un rapport à l'espace rural».

Or comme le montre A. Cauquelin (2000), « le paysage s'identifie à la nature », et le projet de paysage traite avant tout de la possibilité ou de l'impossibilité de cette représentation : «Il y a donc une double porte pour donner accès aux paysagistes contemporains : ils se trouvent en effet situés – et tiraillés – entre deux termes : l'un est le versant « nature-nature » qui incitera à s'approcher, pour la dire, au plus près de la grande Nature ; l'autre prendra, à l'inverse, une distance remarquée avec cette nature, en assignant au paysage la fonction de la voiler, d'en rendre le concept ambigu, de montrer à quelle construction mentale sa perception correspond. Mais aucun de ces versants n'excluent l'autre.»

Le débat sur la signification du mot 'nature' porte sur un nouveau rapport de l'urbain à la nature.

En réponse à cela, le paysagiste Michel Desvigne crée une «nouvelle nature», une «nature intermédiaire»: «un milieu vivant à l'échelle géographique, qui qualifie un territoire avec lequel il faudra composer plus tard, pour construire une ville dont la préfiguration apparaît prématurée.»

- Dans le projet urbain

Dans le projet de Confluence à Lyon, Michel Desvigne élabore des stratégies hypothétiques sur trente ans, la reconstitution de l'espace naturel devant servir de guide à celle de l'urbain (voir figure 40). Le parc est construit selon un paysage à deux vitesses : l'un pérenne dès que les libérations foncières le permettent, l'autre provisoire avec matelas verts et arbres en jauge. L'idée est de créer un système de parcs provisoires, sans attendre le grand projet, dans l'optique d'éviter les terrains vagues.

Le travail des paysagistes est «l'initiation d'un processus plutôt que l'achèvement d'un projet». (Desvigne, 1999).

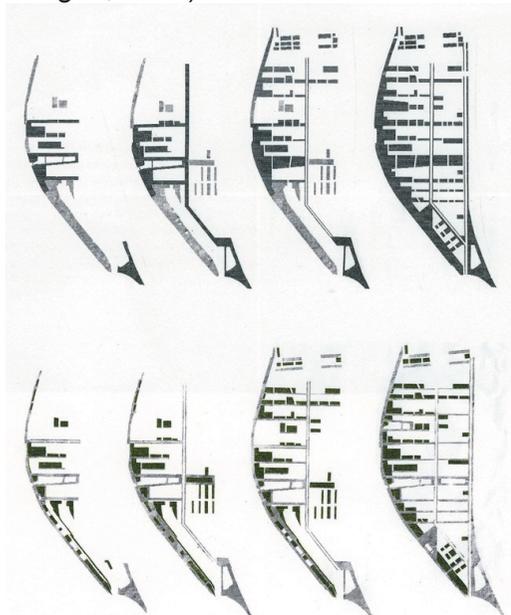


figure 40 : Cartographie des mutations probables. Source : M. DESVIGNE, 2009

Les aménagements de type zone humide prévus sur le site tels que les fossés, les lônes et les noues (figure 41) vont permettre d'introduire de la diversité dans le milieu urbain.



Figure 41 : Une nature sous diverses formes à Confluence.
Source : S. Chevillard, 2012

- ouverture

Le paysagiste possède donc cette faculté à intégrer le végétal, et plus largement la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant.

La nature n'est aujourd'hui plus vraiment « naturelle », et pourtant elle se niche partout, dans les friches, les lieux les plus urbains, on la rencontre en ville sous diverses formes. Le rôle environnemental de la pratique du paysagiste apparaît sans doute démesuré, les efforts des paysagistes pour combattre les problèmes environnementaux sont sans doute à relativiser, au regard des émissions de carbone... Et il ne s'agit pas non plus de tomber dans un discours moralisateur au nom de la durabilité.

Cependant, il s'agit dans tous les cas de dépasser la dichotomie ville/nature pour inventer de nouveaux liens entre l'une et l'autre. Le paysagiste contribue ainsi à transformer la ville en un milieu 'hybride', en imaginant des solutions pour permettre le 'mariage' entre l'urbain et la 'nature'.

Car travailler avec le monde du vivant, cela suppose également d'accepter qu'il n'y ait pas de « maîtrise » complète.

Il s'agit donc de trouver des dispositifs à mettre en place qui aident le végétal à se développer, en évitant de créer des images de nature 'préfabriquées'.

La végétation peut également tendre à devenir structurante pour le projet, devant être pensée à l'amont de celui-ci, à l'image de la pratique de l'urbanisme par le paysage, même si cela relève peut-être de l'utopie.

III-3 ...avec les usagers

-Le projet de Charbonnières

Dans le projet de Charbonnières-les-Bains, on retrouve dès les intentions de projet, l'idée de créer un espace public attractif et ouvert: il s'agit de « favoriser les continuités piétonnes inter-quartiers» par la création de cheminements doux venant mailler le domaine et de «proposer des usages partagés par tous» (figure 42) en promouvant des «espaces libres, simples, ouverts, proche de la symbolique d'un grand parc partagé».

L'aménagement de l'espace public se concrétise ensuite dans le plan masse à travers les trois entités qui constituent le site et leurs multiples parcours, mais également dans les jardins partagés qui constituent un lieu d'échanges et de rencontres :

- sur le plateau, une place apparait comme un espace public majeur, «lieu de rassemblement»
- une aire de jeux en forme de labyrinthe,
- le jardin partagé se veut «espace de sociabilité et de citoyenneté» où chaque extrémité du clos accueille les espaces collectifs de convivialité et de jardinage abrité.
- les mares extensives ont pour objet de servir de lieux pédagogiques aux écoles. Des cheminements en bois ainsi que des aires de repos et de pique-nique viennent ponctuer le parcours du fond de vallon. L'idée est d'inciter à l'appropriation de l'espace naturel, créer des échanges autour de celui-ci.

On note donc une volonté de créer des espaces publics attractifs et de ce fait fédérateurs d'une véritable vie de quartier.



Figure 42 : Images référence du projet : usages partagés par tous.
Source : BASE, 2012

- la pratique du paysage

Les espaces publics sont en lien direct avec une thématique de partage, ceux-ci appartenant par définition à tous.

L'espace public, d'abord déconsidéré et 'légué' au paysagiste pour mettre de la « peinture verte », devient un point central dans l'aménagement de la ville dans les années 80. Chemetoff (1998) affirme : «Faire la ville de l'espace public n'est pas de fabriquer des espaces publics en confiant à une myriade de concepteurs le dessin des carrefours. C'est imaginer le partage entre ce qui est privé et ce qui est public, le public ayant à donner l'exemple. (...) Ce sont les infrastructures qui changent la France.»

Aussi, la question de l'espace public est large et complexe, mais est au cœur de l'action du paysagiste.

Par définition, le paysagiste travaillant l'espace public, celui-ci donne une priorité à ce que les usagers trouvent usage de cet espace. L'idée est de rendre ces espaces publics 'attractifs' et partagés.

La première étape consiste donc à ce que les usagers du lieu se (ré)approprient les lieux.

III-3-1 Le végétal comme lien social ?

Soulier, architecte (2011) milite pour que la rue redevienne lieu de partage et de lien social : « Pour une bonne relation avec la rue, la végétation est une transition douce. [...] Les plantes ont la capacité de s'interposer de manière positive et ainsi de rapprocher les gens. La végétation est alors un facilitateur de lien social [...] La vie en ville est à l'image de celle du jardin : le jardinier passe son temps à résoudre des conflits de voisinage entre les végétaux. Il fait une structure, il sème et plante. Là où il y a de la lumière, les plantes s'épanouissent, mais d'un coup peuvent dépérir. Il faut alors reprendre le jardin en main. Le jardinier doit toujours composer avec l'imprévu et le spontané. De la même manière, la ville est à jardiner constamment. »



Figure 43 : Photomontage des jardins partagés, Charbonnières.

Source : YAM Studio, 2012

La mixité sociale est un des thèmes majeurs actuels, et les paysagistes en travaillant avec le végétal aurait donc cette possibilité de créer du lien social.

Cette idée se trouve très forte à travers la création de jardins partagés, et c'est le cas dans le projet de Charbonnières (voir figure 43).

Les jardins sont reconnus au niveau institutionnel : en 2003, une proposition de loi relative aux jardins collectifs est votée. Le texte définit les jardins partagés comme « des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, et accessibles au public. » [9]

Aussi, si les jardins partagés naissent également de préoccupations environnementales, le premier objectif apparaît être celui de créer du lien social.

Ces dernières années, les jardins partagés se développent sous leurs différentes formes (jardins ouvriers, collectifs, communautaires...). De nombreuses recherches sont en cours afin de montrer leur intérêt et de voir comment les intégrer au sein de la ville et de développement de l'agriculture urbaine.

Certains paysagistes se tournent donc vers l'aménagement de jardins partagés à l'image de Coralie Scribe, 'jardinière partageuse'.

Celle-ci décrit que « Par nature, le jardin et les activités de jardinage favorisent le mélange des générations et des cultures. Le jardin partagé est le fruit d'une aventure humaine et d'un mélange de population. Des femmes et des hommes, de classes sociales, d'âges et d'origines culturelles différentes peuvent se rencontrer et agir ensemble au sein d'un même espace, autour d'un même projet.

La gestion collective ou partagée du jardin est un support de lien social, à travers des activités jardinières, ludiques, festives, éducatives, culturelles ou artistiques. Le jardin partagé devient souvent un lieu solidaire de ressocialisation et d'ouverture sur un quartier.»

Il existe à l'heure actuelle très peu de projets urbains intégrant la création de jardins partagés. Le projet de Charbonnières, s'il est réalisé sera donc assez novateur sur ce thème et tachera d'y intégrer également la notion d'écologie en développant la pratique du jardinage biologique, en lien avec le thème central de la fertilité.

Nous pouvons cependant citer l'écoquartier Bottière-Chénaie, à Nantes, où les paysagistes Bruel et Delmar ont conservé les jardins potagers existants et crée un nouveau site pour le développement de ceux-ci (figure 44). La culture maraîchère fait partie de l'histoire de la ville et donc de la vie locale.

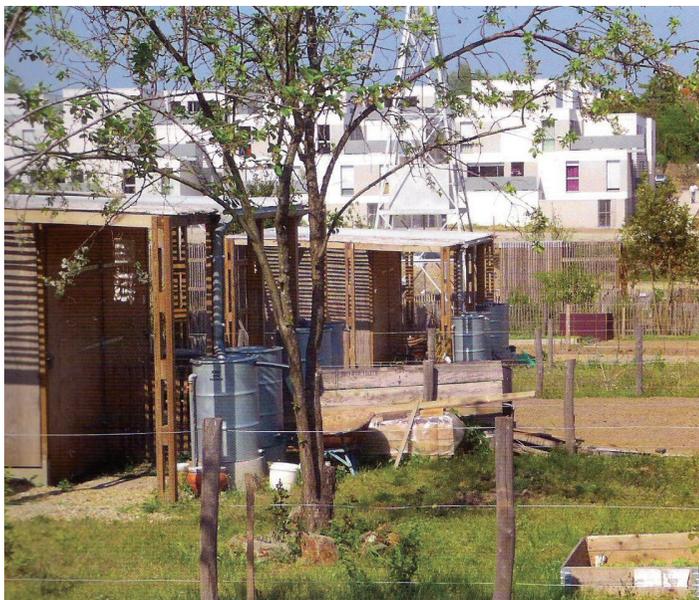


Figure 44: Ecoquartier Bottière-Chénaie à Nantes. Source : Bruel-Delmar, 2010

III-3-2 Impliquer les habitants

Afin que les espaces créés trouvent usages, les paysagistes s'impliquent dans les projets de concertation avec les habitants.

La question de la mémoire des lieux est particulièrement importante dans les projets de reconversion de site, notamment les projets post-industriel. Ainsi, à Emscher park, le paysagiste allemand Peter Latz tient compte de la valeur affective accordée par les habitants aux sites dans son projet. Impliquer les habitants permet de comprendre le 'vécu' du site, la pratique quotidienne de celui-ci qui manque sans doute au paysagiste. Plus largement, cela permet bien entendu de cerner les attentes des habitants.

C'est dans ces optiques que l'agence BASE a participé à une mission de médiation culturelle dans le cadre du projet de planification du centre-village de Moidieu-Détourbe. De même, lors de l'atelier 3 des MOI, à Maubeuge (figure 45), l'objectif est d'assister les élus dans leur choix programmatique de jardins pour permettre leur réalisation avec les habitants. L'atelier privilégie l'approche de la concertation pour comprendre les usages et valider les hypothèses de travail.



Figure 45 : Concertation avec les habitants .Source : promo MOI, 2012
Des paysagistes, comme le collectif Alpage se spécialisent sur les questions de concertation et se consacrent à la mise en oeuvre de processus de projets partagés. Cette pratique apparaît en plein développement, et passe souvent par une remise en question de la vision des lieux.

III-3-3 Changer le regard sur les usages

On assiste à la création ces dernières années de plus en plus de collectifs ou d'associations où les paysagistes s'associent à d'autres professionnels concepteurs de la ville (architectes, urbanistes...) et du monde des arts (photographe, designer, plasticien...) afin de proposer des méthodes alternatives de construire le cadre de vie.

Aussi, les initiatives entreprises par les paysagistes pour faire participer les populations à la question de l'espace public ne manquent pas, et il s'agit souvent d'approcher l'espace avec une autre vision.

Ainsi, le collectif Coloco, créé par deux paysagistes et un architecte, réinterroge la vision des friches et des délaissés. Celles-ci sont investies et leurs usages se voient transformés.

De manière générale, ces collectifs (les Saprophytes, Bruits du Frigo...) tendent vers une autre vision de l'espace et à développer une approche poétique de l'urbain. Pour changer le regard sur le lieu, l'art apparaît donc être un outil intéressant, à l'image du projet Rives de Saône, où des artistes ponctueront de leurs oeuvres l'aménagement des paysagistes (figure 46).



Figure 46: Masques africains de l'artiste E. Samakh sur le Chemin Nature.
Source : Base, 2012

Les berges du Rhône à Lyon constitue un bon exemple d'usages ayant évolués suite à un nouvel aménagement (voir figure 47).



Figure 47: Berges du Rhône. Source : S. Chevillard, 2012

On note l'évolution de la vision sur le fleuve et ses berges, autrefois laissés pour compte car dangereux, ils sont réinvestis et de nombreuses activités sont permises. Les gens se sont réappropriés cet espace, à travers les aires de jeux, le mobilier fitness... Vélos, piétons rollers, joggers s'y retrouvent et donnent tout son sens à l'aménagement.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux usages, il s'agit pour le paysagiste d'être 'à la pointe' des pratiques urbaines. Une autre façon de se réapproprier les lieux pourrait se développer par les mobilités. La place du piéton est une piste de travail intéressante pour le paysagiste. Développer la pratique de la 'marche' en ville lui permettrait de continuer à intégrer la 'lenteur' au monde de l'urbain.

L'usage(r) constitue le sens de l'intervention du paysagiste. Il est l'élément fondamental du projet, il s'agit d'inscrire de nouvelles pratiques dans un site.

On note la volonté des paysagistes d'apporter des méthodes alternatives de construire l'espace en le pensant pour les usagers ou mieux en le construisant avec eux.

CONCLUSION

La place grandissante du paysagiste dans la fabrique de l'urbain repose à la base sur une envie de renouveau sur les modes de penser l'aménagement, le souhait d'une mise en cohérence pour lutter contre un développement mal maîtrisé. Ainsi les différents concepteurs tentent aujourd'hui d'apporter des réponses ensemble, autour d'un projet commun, le projet urbain.

Le projet paysager n'est donc pas un élément autonome du projet de la ville. Projet urbain et paysager sont liés, ils sont complémentaires et fédérateurs d'un développement harmonieux de la ville. Il s'agit avant tout de faire un projet pour les populations, de satisfaire les usagers. Le paysagiste tente d'apporter par ses spécificités des réponses aux préoccupations actuelles.

Il est difficile, on se doute, de distinguer de manière exhaustive les spécificités du paysagiste dans le projet urbain. Cependant, à mon sens et d'après l'exemple vu précédemment et élargi par les données bibliographiques, on peut dire que le paysagiste se concentre sur trois éléments qui sont la question du site, du territoire, de l'espace public, et du milieu naturel.

Ainsi, la spécificité du paysagiste dans le projet urbain consiste à tisser des liens avec son site et son territoire, ses usagers, son milieu naturel. De manière générale, on note la volonté des paysagistes d'apporter des méthodes alternatives de construire l'espace.

La pratique du paysagiste dépend cependant de facteurs que les concepteurs ne maîtrisent pas ou peu, comme les choix politiques et économiques. Les promoteurs et l'Etat jouent un grand rôle dans la construction de la ville, parfois à l'encontre des volontés des concepteurs. Le manque de diversité architecturale grandissant en est un exemple.

Finalement, on peut penser que l'avenir de la pratique du paysagiste est prometteur au vu de la volonté et la nécessité de diversité pour l'urbain auxquels ses spécificités apportent des réponses originales.

Bibliographie

- BESSE (2003) Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson», ARCHES (Bucarest), t. 6, pp 9-27
- BLANCHON B. (2000). Les paysagistes français de 1945 à 1975. Les Annales de la recherche urbaine, n° 85. pp. 20-29
- BRUEL-DELMAR. Le territoire comme patrimoine. Ed. ICI-interface. 129 p
- CAUQUELIN A. (2000) L'invention du paysage, Paris, PUF, 31 p
- CHAMPY F. (2000) in Paquot Thierry, Lussault Michel, Body-Gendrot Sophie, La ville, l'Urbain: l'Etat des savoirs, Paris, la Découverte, coll. "Textes à l'appui" pp.215-224
- CHEMETOFF A. (1998) Fonder la ville de l'espace public, Ville Architecture n°5
- CORAJOURD M. (1993) Paysagisme à grande échelle ; Le Moniteur 4556, pp.68-71
- CORAJOURD M. (1992) « La part commune », Techniques et architecture, 403 pp. 74-75.
- DESVIGNE M. (2009) Natures intermédiaires. Les paysages de Michel Desvigne. Birkhäuser, 200 p
- DONADIEU P. (2009) Les paysagistes. Ed. Le Moniteur 263 p
- GIRARDIN (2001) Association Aménagement et Nature (Dir), Paysage et aménagement urbain. Note de synthèse, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
- INGALLINA P. (2001) Le projet urbain, collection Que sais-je ? PUF, Paris
- LE DANTEC J.P. (2002), Le sauvage et le régulier. Art des jardins et paysagisme en France au Xxème siècle, Editions Le Moniteur, Paris, 263 p
- MASBOUNGI (2002) Ministère de l'Équipement, des transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Penser la ville par le paysage, ed. La Villette, 97p.
- PROVOST A. (2005) Paysages inventés 1964-2004, éditions Stichting Kunstboeck, 288 p
- SOULIER N. (2011) Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions. Ed. Ulmer. 285 p
- RICHARDSON T. (2012) Paysages d'avenir : Les créateurs des espaces de demain Richardson, traduit de l'anglais par Charlotte Woillez, Actes Sud, 351 p.
- SAMEL (1980) Le paysagiste, un pas en amont ; Urbanisme n°177-178
- TAMISIER et al. (2006). Rapport d'étape de recherche. Programme Paysage et Développement Durable, Versailles, ENSP.
- VOGEL (1995) Un nouveau concept d'aménagement. Urbanisme 64.
- WALDHEIM (2006) Landscape as urbanism in The Landscape Urbanism Reader, New-York, p.35-53, traduit par P. Donadieu, septembre 2006

Sitographie

- [1] DONADIEU (2008). Le paysagiste est-il un expert ? www.projetsdepaysage.fr (consulté le 24 juin 2012)
- [2] Fédération Française du Paysage. <http://www.f-f-p.org/fr/paysagiste-concepteur/definition> (Consulté le 02 juillet 2012)
- [3] CAUE Ile de France. <http://www.urcaue-idf.archi.fr/abcaire/fiche.php?fiche=318> (Consulté le 28 juin 2012)
- [4] CERTU (2009) les arbres en ville Emmanuel Boutefeu et Pierre Viatte (Consulté le 20 juillet 2012)
- [5] DESVIGNE M. revue M3 n°2 http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/M-Desvignes-M3-2.pdf (consulté le 02 aout 2012)
- [6] HEBERT Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes,(Consulté le 21 juin 2012)
- [7] SENAT http://www.senat.fr/rap/r04-295/r04-295_mono.html (Consulté le 24 juin 2012)
- [8] DONADIEU (2007). Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? <http://economierurale.revues.org/index1923.html> (Consulté le 13 juillet 2012)
- [9] ASSEMBLEE NATIONALE Jardins collectifs <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0044.asp> (Consulté le 02 aout 2012)

Annexes

Annexe 1 : Programme du concours : préconisations urbaines, architecturales et paysagères

Annexe 2 : Implantation des coupes

Annexe 3 : Palette végétale

4 Préconisations urbaines, architecturales et paysagères

4.1 Trame verte et bleue



La trame verte est ici corrélée à la trame bleue et la présence du ruisseau de la Combe. C'est la composante principale de la qualité du site de la Combe.

L'enjeu relève de la préservation paysagère du vallon et de sa ripisylve, et de sa capacité à diffuser de la qualité paysagère sur l'ensemble du site de la Combe.

Valoriser le rapport au Grand paysage

Par sa situation en plateau, le site de la Combe offre des perspectives vers les Monts du Lyonnais. Ces vues rattachent le site à son grand territoire et participent au caractère « ouvert » du plateau. Les propositions veilleront à la mise en valeur des perspectives offertes (ouvertures, cadrages des vues, choix d'orientation des bâtiments).



Composition et structuration paysagère

La mise en lien des vallons et plateau permet de constituer des corridors biologiques sur le plan environnemental, mais également la structuration d'itinéraires de promenades...

Relier le vallon et le plateau en étirant la trame verte de la ripisylve permettrait d'irriguer et de structurer le plateau par le végétal, tout en veillant à ne pas refermer les vues vers le grand paysage.

La porosité végétale perçue depuis la Route de Paris participera à renforcer la qualité des lieux (ambiance végétale perçue des parcelles résidentielles), voire à assurer un tampon acoustique aux nuisances sonores de la route de Paris en complément du bâti nouveau.

Ces continuités végétales entre vallon et plateau participeront au renforcement de corridor écologique.

Les implantations bâties respecteront rigoureusement les EBC présents sur le site et offriront une continuité végétale.



Usages

Les usages affectés aux espaces verts participent à la constitution d'une vie de quartier. Ainsi la déclinaison d'espaces verts offrant une diversité d'usages et de dimensionnement (placettes, squares, bosquets...) renforceront la qualité des lieux.

Une des particularités du site relevant de la présence du vallon boisé du ruisseau de la Combe, celui-ci pourrait être support à l'aménagement d'un cheminement piéton (cf. 4.3. Les cheminements modes doux) et d'aménagements paysagers connexes.

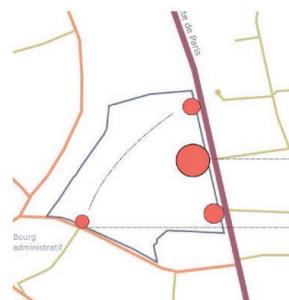
Accompagnement des équipements publics (voiries, cheminements...)

La thématique de la gestion alternative des eaux pluviales étant forte sur le site de la Combe, des ouvrages de rétention pourront être envisagés en accompagnement des voiries. La mise en œuvre de dispositifs ouverts (noues, fossés drainants...) sera privilégiée afin que ces ouvrages participent de l'insertion paysagère et de la qualité des aménagements.

De même, la qualité paysagère des espaces privés est essentielle. Elle renforce la qualité de l'aménagement d'ensemble du site. Elle souligne l'enjeu d'élaborer des stationnements souterrains compacts afin de libérer un maximum de pleine terre pour pouvoir y planter des arbres de grande hauteur.

4.2 L'accroche urbaine

Au regard des enjeux d'insertion urbaine de la Route de Paris énoncés au SCOT, l'ouverture et l'accroche du futur quartier à la Route de Paris est un levier.



• Sur la Route de Paris

L'enjeu est à la fois

- morphologique : créer un espace public fédérateur offrant une (ou plusieurs) porosité(s), seuil(s) entre le futur quartier et la route de Paris
- et fonctionnel : par la constitution d'une polarité commerciale de quartier autour d'une locomotive commerciale (petite à moyenne surface) et de commerces de proximité attenants
 - touristique vu la longueur de la façade
 - sécuritaire

• En partie Sud-Ouest du secteur, une deuxième accroche permettra d'articuler le nouveau quartier avec le bourg administratif au niveau du débouché de l'allée cavalière sur la rue Beckensteiner. Cette accroche s'accompagnera d'un travail sur la morphologie et la densité du tissu bâti (dans la mesure d'une bonne prise en compte des contraintes liées à la fragilité des sols sur ce secteur en coteaux).

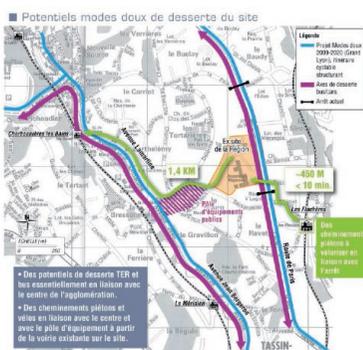
4.3 Les cheminements modes doux

Au-delà des liaisons complémentaires à aménager vers la Halte des Flachères (hors périmètre de l'offre), le maillage en termes de modes doux est un entrant majeur de la structuration du site de la Combe.

La recherche d'exemplarité sur ce secteur peut notamment porter sur la place donnée aux déplacements doux de proximité. Si la continuité des grands itinéraires de nature est encore lacunaire sur le territoire Nord-Ouest, c'est par des maillages de proximité de qualité que la démarche peut être mise en oeuvre.

Aussi, une attention particulière sera portée à la cohérence des propositions en lien avec le rapport au grand paysage, les éventuels équipements et commerces et les ambiances proposées sur le site. La qualité des cheminements proposés participera de l'attractivité du quartier et des équipements qu'il pourra accueillir.

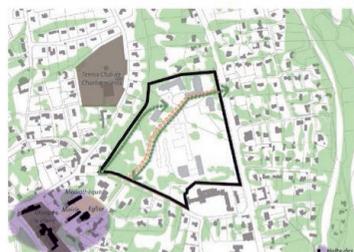
4.3.1 Relier la route de Paris au Pôle Administratif



Le Site de la Combe porte un enjeu communal de liaison entre la route de Paris et la rue Beckensteiner. Il relève notamment de la création d'une ou plusieurs liaisons douces en direction de la Mairie et de l'Eglise.

- Préserver et calibrer l'allée cavalière

La préservation de l'allée cavalière existante semble opportune, d'une part par son tracé qui suit la topographie du site et d'autre part, par son débouché Sud calé sur le chemin de St Roch.



Un aménagement est en cours sur le chemin de St Roch. Il porte sur l'élargissement des trottoirs et la réalisation d'une continuité cyclable sur ce secteur. La (ou les) liaison (s) proposée(s) s'inscriront en cohérence avec l'aménagement prévu sur le chemin de St Roch, afin d'assurer une bonne continuité entre les sites. Des interrogations peuvent être posées sur le calage et les dimensions du débouché Nord Est de l'allée cavalière, au droit de la Route de Paris. En fonction des propositions, le tracé de son débouché pourra être redéfini.

4.3.2 Favoriser les liaisons internes au quartier

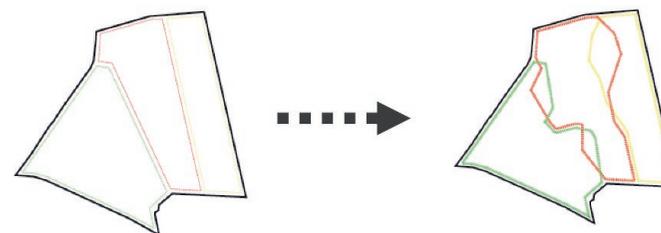


Parallèlement, la création d'un cheminement le long du ruisseau de la Combe peut être support à la mise en valeur du vallon, voire à l'aménagement d'espaces de jeux et de détente.

Le maillage des modes doux proposé tiendra compte des liaisons potentielles futures : un cheminement reliant le site de la Combe aux équipements sportifs (tennis club) au Nord-Ouest du secteur, de même qu'à la fluidité des continuités avec une liaison future à la halte des Flachères (SCNF).

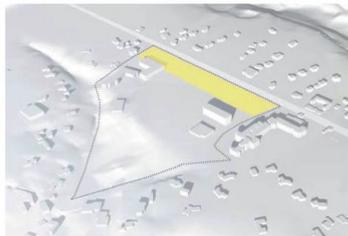
La cohérence des cheminements avec les équipements éventuels (infrastructures, espaces publics) et le rapport qui peut être entretenu entre les espaces à haute valeur paysagère et le grand paysage sont autant de vecteurs de qualité du cadre de vie, autant qu'une incitation à se déplacer autrement qu'en voiture particulière pour les trajets courts.

4.4 Séquences paysagères (schéma directeur)

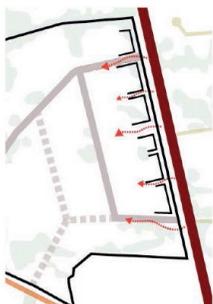


Les unités paysagères identifiées n'ont pas pour vocation de constituer un zoning urbain, mais des séquences / dominantes paysagères, dont l'enjeu est de participer à la diversité paysagère et architecturale du futur quartier, en gardant la cohérence d'ensemble d'un territoire unitaire.

4.4.1 Intentions Route de Paris : recomposer une façade urbaine

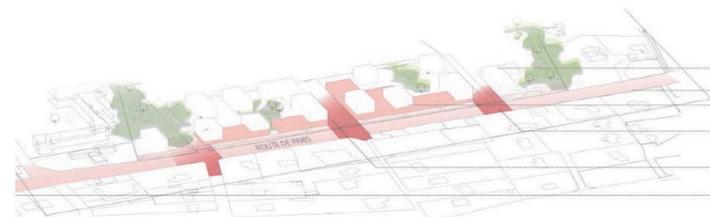


La Route de Paris constitue un axe passant très nuisant. Pour autant, son intégration urbaine est nécessaire à la qualification de l'entrée d'agglomération. Et l'affichage d'une polarité de quartier sur la Route de Paris, une séquence particulière, vitrine d'un quartier vivant et animé.



- Typologie du bâti pour un front urbain rythmé
 - Alignement sur rue : Afin de qualifier la rue par un front urbain, les implantations du bâti seront privilégiées en alignement sur la limite parcellaire entre le site et la route de Paris, afin d'atténuer le caractère très routier du profil de la voie.
 - Discontinuité bâtie : intégrer des percées visuelles sur le grand paysage.
 - Diversité de gabarits bâtis : les gabarits proposés en façade sur rue respecteront l'épannelage moyen de la Route de Paris (autour de volumes à R+3/R+4 moyen). Les volumes pourront proposer une variation des épannelages, afin de constituer une façade rythmée sur la Route de Paris.

- Fonctions économiques privilégiées
 - Les rez-de-chaussée accueilleront préférentiellement des commerces (petites à moyennes surfaces) et des commerces de proximité, pouvant ainsi bénéficier du trafic de transit et apporter une animation commerciale ;
 - Dans la limite des objectifs programmatiques, les bâtiments accueilleront préférentiellement des fonctions tertiaires et activités, plutôt que résidentielles. Ils constitueront ainsi la vitrine économique du site, ainsi qu'une protection acoustique.
 - L'hôtel : comme énoncé dans le volet programmatique des équipements, le maintien de la fonction hôtelière participe à l'animation et la vitrine du site. Les enjeux de son maintien relèvent de l'intégration du bâti existant ou d'une construction neuve (opération tiroir) dans la composition d'ensemble sur la Route de Paris.



- Ambiance paysagère : préserver une certaine porosité visuelle

La protection acoustique souhaitée sur cette façade ne doit pas pour autant occulter toute porosité entre le site et la voie. Une certaine perméabilité visuelle sera recherchée entre l'axe et le site. L'enjeu relève de l'équilibre de composition entre la fragmentation bâtie et la présence végétale, caractéristique du site.

4.4.2 Qualifier un cœur de quartier sur le plateau

Le plateau constitue la zone centrale du site de la Combe.

Sa situation de belvédère tournée vers le grand paysage des Monts du Lyonnais lui confère une qualité particulière, qui pourra être valorisée par une polarité de quartier, articulée avec l'espace fédérateur (cf. §4.2. L'accroche urbaine).

Le développement urbain du plateau relève de l'articulation des diverses fonctions qui pourront être proposées. Elles devront participer à la qualification d'un véritable quartier ouvert, vivant et animé.



Devenir du bâti existant ?

Le plateau accueille les principaux bâtiments existants. Ils peuvent faire l'objet d'une conservation ou d'une démolition.

- Certains présentent un intérêt architectural particulier (Salle des Assemblées), mais des interrogations sur leur évolutivité énergétique (bâtiment de la Présidence)
- L'enjeu d'une préservation totale ou partielle relève de l'intégration urbaine des éléments préservés et de leur reconversion fonctionnelle.

- **Typologies bâties** : la constitution d'un cœur de quartier requiert une certaine densité bâtie. Aussi le secteur pourra accueillir des bâtiments collectifs. Les hauteurs proposées veilleront à garder une cohérence avec les éventuels bâtiments préservés ainsi qu'avec le front bâti proposés sur la Route de Paris.
- **Fonctions** : ce secteur pourra revêtir un caractère plus résidentiel, du fait de sa situation à l'arrière de la Route de Paris. Une mixité fonctionnelle est attendue, notamment au regard des équipements d'accompagnement du développement démographique (crèche, halte-garderie, locaux associatifs...)
- **Ambiance paysagère et limites parcellaires**
La qualification des espaces extérieurs publics et privés permettra d'assurer des continuités végétales, en veillant à préserver les vues vers le grand paysage (équilibre et cohérence entre les strates végétales hautes et basses).

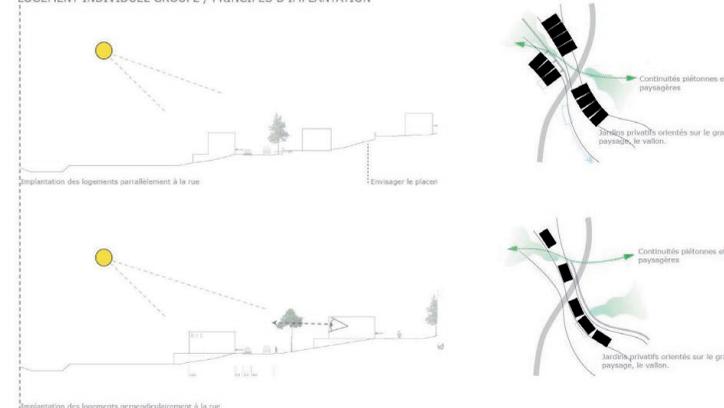
4.4.3 Coteaux et vallon: s'insérer dans un secteur sensible



La fragilité de ce secteur liée au ruissellement des eaux pluviales nécessite d'en minimiser l'urbanisation et l'imperméabilisation.

- **Insertion du bâti dans la pente** : ainsi les constructions qui pourront être proposées, respecteront au maximum la pente naturelle existante. L'enjeu lié au risque de mouvement de terrain (cf. §PLU et enjeux environnementaux) n'interdit pas les constructions. Néanmoins celles-ci privilégieront un bâti original et exemplaire au regard de ces contraintes et du caractère boisé du secteur.

LOGEMENT INDIVIDUEL GROUPE / PRINCIPES D'IMPLANTATION



- **Typologies bâties** : afin de participer à la constitution d'un seuil d'accroche avec le bourg administratif, les morphologies bâties rechercheront des typologies intermédiaire à individuelles groupé.
- **Fonctions** : les enjeux de préservation de l'ambiance boisée encouragent une occupation à dominante résidentielle. Le cas échéant, des équipements peu impactants peuvent être installés, sous réserve du respect des contraintes d'insertion sur le secteur.
- **Ambiance paysagère et qualification des limites**

Le caractère ouvert du secteur nécessite une réponse sensible en termes de délimitation des parcelles privées.

Aussi, ces délimitations pourront être supports à la mise en place de dispositifs paysagers de gestion des eaux pluviales (noues, bassins, fossés filtrants...).

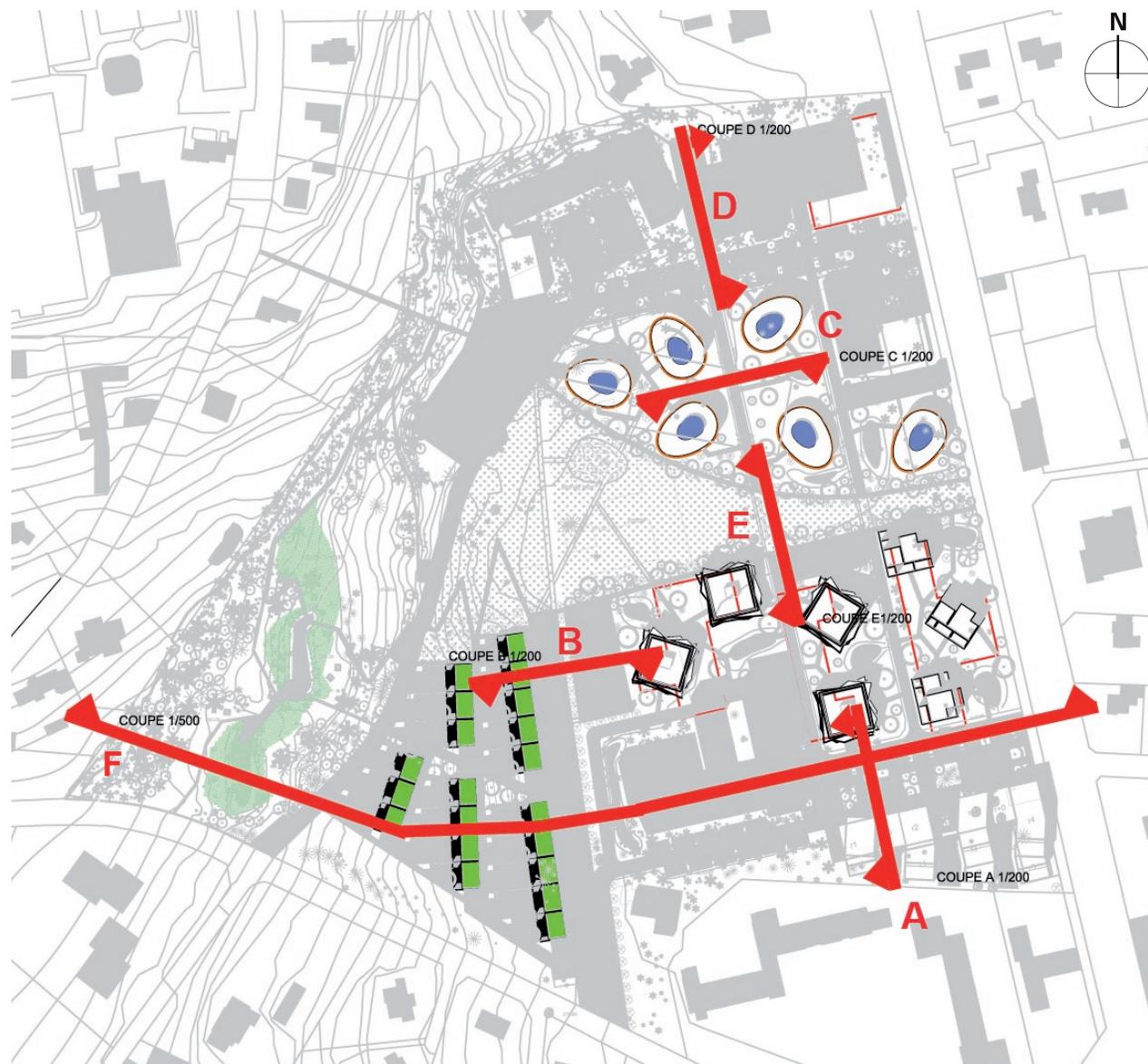
Les propositions privilégieront une forte intégration paysagère, à partir d'une composition d'ensemble tenant compte des sujets végétaux existants.

En fonction des besoins en dispositifs de gestion des eaux pluviales, des aménagements paysagers dédiés pourront être installés en partie basse des coteaux.

4.4.4 Formes et diversité architecturales

Il est à noter que les différents lots à construire devront faire intervenir plusieurs concepteurs pour garantir une diversité architecturale sur le site. La Ville de Charbonnières et le Grand Lyon seront associés au choix des concepteurs et des projets dans la phase de réalisation.

Annexe 2 : Plan d'implantation des coupes



Annexe 3 : Palette végétale

Grands arbres de parc – « plateau parc »

- 1 Quercus robur / Chêne pédonculé
- 2 Quercus rubra / Chêne rouge
- 3 Fagus sylvatica / Hêtre
- 4 Liriodendron tulipifera : tulipier de Virginie
- 5 Ginkgo biloba / Arbres aux 40 écus
- 6 Sophora japonica / Sophora du Japon
- 7 Acer Rubrum / Erable rouge
- 8 Cedrus atlantica / Cèdre de l'atlas

Petits arbres à fleurs et fruitiers – « pente exposée »

- 1 Pyrus communis – Poirier commun variété conférence
- 2 Prunus avium 'Bigarreau' – Cerisier variété Bigarreau
- 3 Prunus domestica subsp. Syriaca – Mirabellier
- 4 Prunus armeniaca 'muscat' – abricotier variété Muscat
- 5 Malus pumila – pommier variété Reinette
- 6 Sorbus aucuparia - Sorbier des oiseleurs
- 7 Prunus avium - Merisier
- 8 Cercis siliquastrum - Arbre de Judée
- 9 Amelanchier Lamarckii - Amélanancier

Arbres et arbustes de la Combe « Vallon frais »

- 1 Corylus avellana - Noisetier
- 2 Fraxinus excelsior – frêne commun
- 3 Salix alba – saule blanc
- 4 Alnus glutinosa – aulne glutineux
- 5 Alnus incana – aulne incana
- 6 Salix viminalis - osier
- 7 Euonymus europaeus - Fusain d'Europe
- 8 Sambucus nigra - Sureau
- 9 Cornus sanguinea - Cornouillier sanguin
- 10 Ruscus aculeatus - Fragon petit houx

+ carex & Equisetum (végétation hydrophile)

Haies de petits arbustes à fruits – Clos Jardinés

- 1 Ribes rubrum - Groseilles
- 2 Ribes nigrum - Cassis
- 3 Rubus fruticosus - Mûres
- 4 Rubus idaeus - Framboise

	Diplôme : Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Option : Maîtrise d'œuvre et Ingénierie Enseignant référent : Claire BASHMILAH
Auteur(s) : Sophie Chevillard Date de naissance : 20/12/1987	Organisme d'accueil : BASE
Nb pages : Annexe(s) :	Adresse : 21-23 rue d'Algérie 69001 Lyon
Année de soutenance : 2012	Maître de stage : Bertrand VIGNAL
<p align="center">Le paysagiste dans le projet urbain – L'exemple de la reconversion du site de l'ancien hôtel de région à Charbonnières-les-Bains</p> <p align="center"><i>The landscape architect in the urban project – The example of the redevelopment of the regional council offices site in Charbonnières-les-Bains</i></p>	
<p>Résumé :</p> <p>La participation de l'agence BASE au concours pour la reconversion du site de l'ancien hôtel de région à Charbonnières-les-Bains illustre l'évolution des pratiques du paysagiste et plus largement sa place dans la fabrique de l'urbain ces dernières années. Le paysagiste travaille en effet dès l'amont du projet avec les architectes et les urbanistes pour structurer et orienter le projet, tendant ainsi vers une pratique de l'urbanisme par le paysage. L'exemple traité, et vérifié par les données bibliographiques, nous permet ainsi de comprendre quel enrichissement le paysagiste apporte au projet et de traduire par un cas pratique cette évolution de sa participation au projet urbain. Le paysagiste apporte sa spécificité au projet urbain en créant du lien, avec le site, le territoire, le milieu naturel et les usagers. Cette approche contextuelle du projet apporte des réponses nouvelles aux préoccupations urbaines actuelles, et le paysagiste cherche plus largement à proposer des méthodes alternatives pour construire la ville.</p>	
<p>Abstract :</p> <p>The participation of the agency BASE in the competition for the redevelopment of the regional council offices site in Charbonnières-les-Bains illustrates the evolution of the landscape architect's practices and their role in urban construction in recent years. The landscape architect is indeed working from the beginning with architects and planners to structure and guide the project, thus tending towards a practice of landscape urbanism. The example discussed and verified by bibliographic data enables us to understand how the landscape architect enriches the project, and to see the evolution of their participation in the urban project. The landscape architect brings their unique qualities by creating links with the site, the land, the natural environment and users. This contextual approach of the project provides new answers to existing urban concerns, and the landscape architect broadly seeks to offer alternative methods to build the city.</p>	
<p>Mots-clés : paysagiste, projet urbain, projet de paysage, urbanisme paysager, site</p> <p>Key Words : landscape architect, urban project, landscape project, landscape urbanism, site</p>	